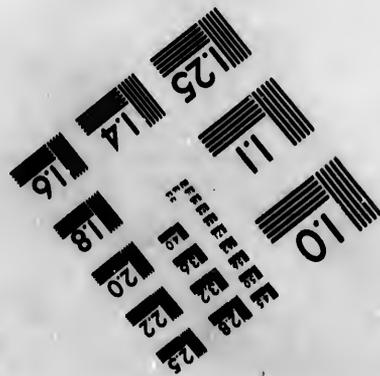
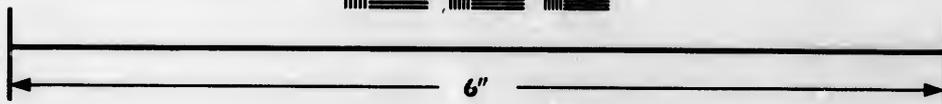
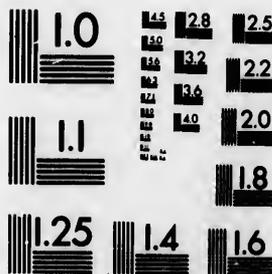


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
32.0
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité Inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					X						

The cop
to the g

Mor
Univ

The im
possible
of the c
filming

Origina
beginni
the last
sion, or
other o
first pa
sion, an
or illust

The las
shall co
TINUED
whiche

Maps,
differen
entirely
beginni
right an
require
method

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

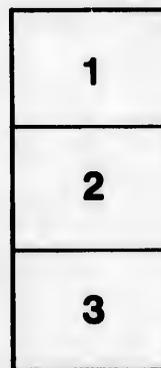
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ET

ce

L'UNIVERSITE LAVAL

ET LES

ETUDES CLASSIQUES.



LE
3
.1.3k25
1881

M
éc
ét
l'
g
in
co
X
ac
a
p
d
le
re
e
à
c
a
c
r
é
i
C
l
l
e
s

AVANT-PROPOS.

Nous réunissons aujourd'hui les articles du *Courrier de Montréal* sur le *Baccalauréat*. Ils ont paru à tous les amis éclairés de l'éducation très propres à fortifier l'amour des études classiques, à dévoiler les dangereuses tendances de l'Université-Laval en cette matière et à mettre le public en garde contre les théories nouvelles, affichées par certaines institutions qui se disent *modernes* et qui prétendent *avoir compris mieux que les autres les exigences de l'époque*. Léon XIII, croyons-nous, a signalé le grand besoin des temps actuels : à tous ceux qui doivent diriger la société il faut, avant tout, une étude sérieuse de la philosophie, et, comme préparation indispensable, un cours solide de grammaire et de littérature. Ce qui sauvera notre siècle, ce ne sera pas les mathématiques, la chimie, la physique, l'histoire naturelle, le dessin, l'architecture, l'arpentage et tout ce qu'on est convenu d'appeler *connaissances pratiques*, ce sera la *science des premiers principes*. Nous savons qu'il faut des mathématiciens, des chimistes, des naturalistes, des architectes, etc. ; aussi nous demandons qu'on ouvre pour eux des *écoles spéciales*. Mais n'allons pas transformer nos collèges en laboratoires et en ateliers. Ils ont un but plus noble et plus élevé : ils sont destinés à former, par la haute éducation intellectuelle, les jeunes aspirants aux carrières libérales. On ne peut sans danger fausser l'éducation de ceux qui, par leur position sociale, doivent marcher plus tard à la tête de leur pays : les conséquences seraient des plus désastreuses et on regretterait un jour d'avoir quitté la voie tracée par la sagesse des siècles.

Le

nière
sité I
toute
fortes
vainc
ment
facul
voir
de la
avaie
de ap

“ qu’
“ ave
“ rien
“ en
“ ce c
l’abb

“ che
“ heu

Le Baccalaureat de l'Université Laval

RUINE DES FORTES ETUDES.

I

Le directeur de l'un des collèges affiliés nous disait dernièrement que le Baccalauréat, tel que conféré par l'Université Laval et tel que cette institution voudrait l'imposer à toutes les maisons d'éducation de ce pays, est la ruine des fortes études classiques. Nous avons voulu nous en convaincre par nous-mêmes, et nous avons étudié les "Règlements concernant le Baccalauréat et l'inscription dans la faculté des Arts de l'Université Laval." Nous avons pu voir que, loin d'exagérer, on était resté beaucoup au-dessous de la vérité. Jusqu'à présent tous les esprits sérieux avaient cru qu'il n'y a pas d'éducation solide sans une étude approfondie des langues grecque et latine.

"Que la médiocrité et la paresse s'en indignent tant qu'elles voudront, il faut le dire hautement, et le dire avec l'autorité et la force que donnent des siècles d'expérience : point d'érudition solide, point de lumière sûre en fait d'ouvrages de génie et de goût, sans la connaissance des anciens et de leurs langues," Ainsi s'exprime l'abbé Girard.

Et M. Guizot : "Pour sentir, dit-il, pour goûter nos chefs-d'œuvre nationaux, il faut avoir appris de bonne heure à sentir, à goûter les chefs-d'œuvre antiques, qui

“leur ont servi de modèles..... Le bon sens élevé, le goût pur, qui caractérisent les lettres françaises, ont pris leur source dans la solidité, dans la généralité des études classiques. Toutes les fois que ces études ont déchu, on a vu déchoir le goût national ; toutes les fois qu'un public étranger à la connaissance de l'antiquité a envahi le monde littéraire, la littérature nationale s'est corrompue.”

“Observez, dit à ce sujet le comte de Maistre, la sagesse de nos anciens. Tout le monde (j'entends dans les classes distinguées) devant savoir bien penser, bien parler et bien écrire, ils avaient borné à ces trois points l'éducation générale. Ensuite chacun prenait son parti et s'adonnait spécialement à la science particulière dont il avait besoin. Jamais ils n'avaient rêvé qu'il fallût savoir la chimie pour être évêque, ou les mathématiques pour être avocat. La première éducation ne passa jamais les bornes que je viens d'indiquer. Ainsi furent élevés Copernic, Kepler, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, les Banoulli, Fénelon, Bossuet et mille autres, ce qui prouve bien que que cette manière *n'était pas propre qu'à gâter et à rétrécir l'esprit*, comme disent les discoureurs de ce siècle.”

Le même auteur disait un peu auparavant, en parlant de la Rhétorique : “C'est dans cette classe seulement que l'on commençait à s'exercer dans la langue du pays, parce qu'on pensait universellement qu'il fallait étudier l'antique avant de se mêler de peindre et de sculpter.” Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations pour prouver l'importance du grec et du latin dans la haute éducation intellectuelle, mais ceci nous entraînerait trop loin, et nous préférons renvoyer le lecteur aux nombreux et excellents ouvrages qui ont été écrits sur cette matière. Nous placerons au premier rang celui de Mgr Dupanloup, qui a pour titre : *De la haute éducation intellectuelle*.

Disons cependant encore un mot sur ce point important. La haine du latin et la haine du catholicisme sont sœurs. Cette proposition est on ne peut plus évidente pour quiconque a lu l'excellent ouvrage du R. P. Cahour sur les études classiques et les études professionnelles : “Nous verrons, dit-il en commençant, le philosophisme du dix-huitième siècle, dans son plan d'attaque contre le catholicisme, frapper d'une main les études classiques, et de l'autre protéger le développement des études mathématiques et professionnelles ; bannir le latin des séminaires après

“ Pa
“ Fr
ensu
men
“ an
“ de
“ pl
“ to
“ pl
“ les
“ qu
“ leu
“ fu
“ à l

du l
port
étud

que
et su
ques
raiso
tièm
l'am
gran
en l
men
M. Y
mes-
dite
âge
van
tout
veu

la h
pou
par
dou
l'aff
Evi
le p

“ **Tavoir banni des collèges méditer la régénération de la France par l’oubli des langues anciennes.**” Il prouve ensuite, l’histoire en main, qu’il en fut ainsi, puis voici comment il se résume : “ Le plan de d’Alembert, qui ouvrait la marche, fut : moins de latin dans les collèges, beaucoup de géométrie. Le plan de Bancal fut, vingt ans après : plus d’études classiques, plus de *lycées*, c’est un mot grec ; tout pour les études mathématiques et industrielles. Le plan de Talleyrand fut : plus de latin, même en théologie ; les élèves du sacerdoce étudieront l’arpentage, la botanique et quelques principes d’hygiène pour le bien-être de leurs futurs paroissiens. Le plan de Michel Lepelletier fut la dernière conséquence ; tout aux arts mécaniques et à l’industrie ; les collèges seront dans les manufactures.”

Si quelqu’un hésitait encore à voir dans cette haine du latin la haine de la religion, il n’aurait qu’à lire le rapport de Chaptal sur les mesures à prendre pour rétablir les études.

Ce mémoire publié en 1799 contient un aperçu historique fort intéressant sur la guerre faite aux études classiques et sur le triomphe, longtemps projeté, des études scientifiques et professionnelles, triomphe qui remplaça la foi par la raison, les traditions antiques par les lumières du dix-huitième siècle. La lutte s’est continuée jusqu’à nos jours et l’année dernière Jules Ferry rayait le thème latin des programmes de l’Université de France. Vers le même temps, en Belgique, un des orateurs du congrès dit de l’enseignement, le vénérable frère de la loge maçonnique de Bruxelles, M. Van der Kindere, a soutenu qu’il fallait former des *hommes-modernes* en supprimant les “humanités” proprement dites, comme étant trop “abus d’un autre âge,” trop moyen âge. Le temps consacré au grec et au latin devrait, suivant lui, être employé à l’étude des langues modernes, de tout ce qui est moderne, pratique. Or on sait ce que cela veut dire dans la bouche d’un franc-maçon.

Telle étant l’importance du grec et du latin, telle étant la haine que leur ont jurée tous les ennemis de l’Église, on pouvait croire que l’Université Laval travaillerait à relever parmi nous le niveau des études sur ce point. C’était sans doute ce que l’on pensait à Rome, lorsqu’on recommandait l’affiliation de tous les collèges et de tous les séminaires. Evidemment, Rome fut trompé sur ce point encore : je vais le prouver par des chiffres ; c’est une preuve que personne

ne pourra récuser. Voulez-vous savoir la part laissée au latin et au grec dans l'examen subi par les élèves de rhétorique ? Ajoutez ensemble les points accordés pour le thème latin et pour les versions grecque et latine, puis comparez cette somme avec celle des points attribués aux autres matières : vous aurez alors un rapport de 54 à 84. Ainsi donc 54 points sont assignés pour ce qui doit faire la base du cours classique et 84 pour le reste. On dira peut-être que sur ces 84 points 36 sont attribués à la composition littéraire. A cela nous répondrons qu'il ne nous paraît pas convenable d'assigner pour une matière comme celle-là, qui ne dépasse pas le niveau de ce qu'on pourrait faire dans une bonne académie commerciale, d'assigner, dis-je, autant de points que pour la version latine et le thème latin réunis. Il y aurait ici des choses fort intéressantes à dire sur l'importance exagérée accordée à l'étude de l'histoire et de la géographie, toujours au détriment du grec et du latin et, par conséquent, des fortes études ; mais je dois me borner.

Revenons au thème latin. On s'attendrait plutôt à voir dans le programme du Baccalauréat un discours latin ou, pour le moins, une amplification latine ; mais il paraît qu'après dix ans d'étude on ne peut plus faire aujourd'hui ce que l'on faisait jadis après quatre ou cinq ans. Le thème latin que j'ai sous les yeux est celui qui a été donné au dernier concours ; il est de 16 lignes et pourrait facilement être fait par des élèves de syntaxe dans les bons collèges du pays. Ce thème se fait avec le dictionnaire et on peut y travailler trois heures. Un maximum de 18 points est accordé pour ce travail. Combien le candidat doit-il conserver de points sur cette matière pour être classé dans la première catégorie et pouvoir prétendre aux titres de Bachelier ès Lettres et même de Bachelier ès Arts ? Il suffit, disent les règlements, qu'il conserve un sixième, c'est-à-dire, 3 points. Il pourra donc en perdre 15 ; et comme on ne retranche qu'un demi point par solécisme et huit dixièmes de point par barbarisme, il s'ensuit qu'un candidat pourra dans le petit thème de 16 lignes, dont je viens de parler, faire 18 *barbarismes* ou 30 *solécismes* et avec cela être Bachelier ès Lettres ou même Bachelier ès Arts. Il lui sera encore plus facile d'être rangé dans la seconde catégorie et de prétendre à l'inscription et même au degré de Bachelier ès Sciences. Il lui suffit pour cela de garder un neuvième des points assignés, c'est-à-dire, deux points. Nous ne parlons toujours

qu
bra
s'en
être
32

dir
pou
deg
prè
ul
le t
ne.
mi
ma
qu

con
no
l'U
pé
des
ce
res
po
les
C'e
sci
tar

no
ge
Au
La
co
m
qu
sa
à r
ou
les
no
le

que du thème latin, et nous supposons que dans les autres branches le candidat obtient le nombre de points voulu. Il s'ensuit donc qu'on peut recevoir son Inscription ou même être Bachelier ès Sciences après avoir fait 20 *barbarismes* ... 32 *solécismes* dans un petit thème de 16 lignes.

Nous pouvons même généraliser ce que nous venons de dire à propos du thème latin et affirmer qu'un candidat pourrait obtenir le degré de Bachelier ès Lettres et même le degré supérieur de Bachelier ès Arts, bien qu'il fût à peu près nul sur le grec et le latin. Nous appellerions en effet *un* un élève qui ne conserverait que trois points sur 18 dans le thème latin et dans chacune des versions grecque et latine. Cependant un tel élève pourrait être classé dans la première catégorie, pourvu qu'il obtint, au moyen des autres matières, les deux tiers de la somme totale des points : ce qui n'est pas impossible.

Si du premier examen nous passons maintenant au second que les candidats doivent subir après la philosophie, nous trouvons encore l'Université Laval à la remorque de l'Université de France et adoptant ces programmes encyclopédiques qui datent de la révolution et qui sont la ruine des études philosophiques. Voulez-vous avoir la preuve de ce que je dis ? étudiez le programme de cet examen. Du reste il suffit de savoir que la philosophie n'y compte que pour un tiers (30 points) tandis que les mathématiques et les sciences naturelles comptent pour deux tiers (60 points). C'est ainsi qu'on relègue au second plan la philosophie, la science des premiers principes, science qui est d'une importance si capitale à notre époque et dans notre pays.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce point ; mais nous croyons avoir montré suffisamment que certains collèges de la province ont eu raison de répugner à l'affiliation. Aussi avons-nous été surpris d'entendre M. le Recteur de Laval dire avec orgueil dans son dernier rapport : " Dans le courant de cette année s'est fortement accentué le mouvement d'affiliation à l'Université Laval des collèges classiques de la province." Ne sait-on pas que ces collèges subissaient une pression extérieure ? Ne sait-on pas qu'ils entraient à regret dans la voie des programmes universitaires ? Ne sait-on pas que plusieurs n'attendent que l'occasion pour rompre les chaînes qu'on leur a imposées ? En parlant de chaînes, nous ne nous exprimons pas avec plus de sévérité que ne le faisait naguère, en présence de plusieurs prêtres, le Supé-

rieur d'un collège affilié depuis fort longtemps à l'Université. "Les difficultés présentes, disait-il, proviennent de la maladresse et de la tyrannie de Laval." Nous n'endossons pas l'accusation de maladresse portée contre l'Université Laval, mais nous endosserions volontiers l'accusation de tyrannie.

Encore un mot et nous finissons. Qu'on ne se fasse pas illusion sur les intentions de Laval. Cette université aspire à contrôler, dans toute la province, l'enseignement supérieur par le monopole, et l'enseignement classique par le baccalauréat. Elle contrôle déjà l'enseignement de tous les collèges affiliés, qui sont moralement forcés de suivre ses programmes, (1) s'ils veulent remporter quelques succès dans les concours. Cela pourtant ne suffit pas à son ambition. M. l'abbé Laflamme, professeur à la faculté des Arts, demandait l'année dernière au comité des Lettres, si le temps n'était pas venu de fermer l'entrée des carrières libérales à tous ceux qui n'auraient pas obtenu les degrés universitaires. Un programme sans doute eût été formulé par l'université ; et M. Ouimet, avec ses idées ou plutôt avec les idées de M. Chauveau, n'eût pas manqué de proposer cette mesure au gouvernement, ayant déjà réussi à ouvrir la voie par une mesure semblable concernant les écoles primaires.

Nous répondons à M. l'abbé Laflamme que ce temps n'est pas encore venu, grâce à Dieu ; et nous espérons, pour le salut des études classiques, qu'il n'est pas près d'arriver. Le pays commence à ouvrir les yeux sur les ambitions démesurées de Laval, et le triomphe de la justice approche.

(1) Voir appendice, Note A.



M.

pris
pou
néehou
" sepou
lui
que
ma
reg
not

mo

dai
l'inche
du

né

me

pa

pl

tic
so

M

QUESTIONS D'UN CORRESPONDANT.

M. le Rédacteur,

Quoique je ne puisse approuver la position que vous avez prise dans la question de l'Université, je dois vous féliciter pour cette partie de votre article d'hier qui insiste sur la nécessité d'étudier les classiques.

Oui, l'abbé Girard, Guizot Mgr Dupanloup, le P. Cahour, ont raison : " Il faut connaître ; il faut apprendre à sentir et à goûter les chefs-d'œuvres antiques."

Telle a été la tradition du Séminaire de Québec. C'est pour avoir pensé comme les autorités citées par vous qu'on lui a fait une guerre acharnée, dont la lutte actuelle n'est que le dernier et faible écho. Le *gaumisme* a causé bien du mal ; heureusement qu'il achève de disparaître, et on ne le regardera bientôt plus que comme une des excentricités de notre siècle.

Quant à la question de la force des études, permettez-moi de vous demander :

1o Si les études historiques n'ont qu'une valeur secondaire dans un siècle où l'histoire est défigurée au profit de l'impiété ;

2o Si c'est le Séminaire de Québec qui a fait retrancher le *discours latin*, les *vers latins*, le *thème grec* des épreuves du Baccalauréat ;

3o Si c'est le Séminaire de Québec seul qui a déterminé les conditions de ces épreuves ;

4o Si la majorité des collèges affiliés a insisté vainement pour que ces conditions fussent *plus difficiles* ;

5o Quels sont les collèges qui ont refusé de s'affilier parce qu'elles sont trop faciles ;

6o Quels sont les collèges où les études latines sont les plus fortes.

Comme vous devez combattre pour la vérité et la justice, je ne doute pas que vous cherchiez immédiatement la solution de ces questions afin de mieux établir votre thèse.

Veillez croire à ma reconnaissance,

A. Z.

Montréal, 1 Juin 1881.

REPOSE AU CORRESPONDANT "A. Z."

10. L'HISTOIRE N'EST PAS DE PREMIÈRE IMPORTANCE DANS
UN COURS CLASSIQUE.

Notre correspondant prend pour un faible écho des luttes passées les mille protestations indignées qui s'élèvent de tous les points de cette province, même des diocèses de Québec et de Rimouski. Quant à nous, ce qui raisonne en ce moment à nos oreilles, c'est la voix de tout un peuple qui se lève en masse pour repousser l'odieux monopole d'une institution qui n'a pas su mériter sa confiance. Mais comme il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, nous n'essaierons pas de démontrer qu'une telle manifestation du sentiment populaire est sans exemple dans notre pays.

Nous abordons la première question qui nous a été posée. Notre correspondant désire savoir "si les études historiques n'ont qu'une valeur secondaire dans un siècle où l'histoire est défigurée au profit de l'impiété." Nous nous permettons de lui faire observer qu'il déplace la question. Il ne s'agit pas de savoir si les études historiques sont importantes à notre époque, ce dont personne ne doute, mais bien si elles doivent être considérées comme de première importance dans le cours classique.

Nous croyons que non ; nous sommes même persuadé qu'elles n'ont qu'une valeur *très secondaire*, lorsqu'il faut préparer la jeunesse aux carrières libérales par une solide éducation intellectuelle. Comme notre correspondant admet la "haute autorité" de Mgr Dupanloup, nous laissons la parole à ce dernier : " Il y a dans l'histoire, dit-il, deux parties bien distinctes : *les faits* et *l'esprit des faits*, ou la *philosophie* de l'histoire, qui embrasse d'un coup d'œil toute l'étendue des temps et des lieux, saisit l'enchaînement des choses, pénètre dans le fond des événements et des affaires, comprend les révolutions dans leurs causes, et découvre non-seulement les ressorts cachés de la politique humaine, mais aussi les desseins secrets de cette Providence divine, qui préside à tout ici-bas."

Après avoir développé quelque peu cette idée, il continue : " A ce point de vue, l'histoire pourrait avoir une véritable et grande importance dans l'éducation ; mais on " en conviendra facilement, c'est là aussi ce dont les enfants " sont incapables ; c'est là ce qu'ils ne viendront jamais à " bout de faire, parce que cela demande évidemment une " raison forte, déjà exercée, et non point une raison faible, " incertaine, celle du jeune âge. Une telle étude exige nécessairement un esprit très expérimenté, un jugement formé, un discernement sûr, une conscience parfaitement éclairée : on ne peut, sans absurdité, les supposer tels " chez des enfants." Ainsi donc il faut renoncer à enseigner la philosophie de l'histoire à des enfants qui ne sont pas encore capables d'une telle étude. Que doit-on leur apprendre ? Le même auteur va nous le dire.

" J'insisterai avec grand détail sur tout ceci, lorsque, " dans la suite de cet ouvrage, je traiterai des études historiques, de leurs grands avantages et aussi de leurs inconvénients. En ce moment, je me borne à dire qu'on ne peut " pendant le cours des humanités, que jeter dans l'esprit " des enfants les premiers éléments de cette difficile étude. " L'étude vraiment solide et approfondie de l'histoire supposerait même, comme fondement et préparation nécessaire, un bon cours de philosophie déjà fait. c'est-à-dire " qu'elle supposerait l'éducation achevée. Non : on ne " peut, en cette partie, et tout homme sage et éclairé en viendra, donner aux enfants que la *science toute secondaire et la simple chronologie des faits, en y joignant les plus beaux traits de l'histoire sacrée et profane, ancienne et moderne, propres à les intéresser et à former leurs vœux, avec quelques aperçus généraux, simples et sûrs, propres à former peu à peu leur esprit.* " Réduite à ces bornes, l'histoire n'est pas et ne peut pas " être l'objet principal de l'enseignement dans la haute " éducation "

Voilà qui est clair : l'histoire ne peut pas être l'objet principal de l'enseignement classique ; elle n'est donc que l'objet secondaire et sa valeur par conséquent n'est que *secondaire*. Notre auteur va encore s'exprimer plus clairement sur ce point : " Je dirai plus : si l'on veut que l'histoire ait " pour les enfants et pour leurs autres études les avantages " que nous avons indiqués, il ne faut pas lui donner un *trop grand développement* ; elle devient facilement un enseignement bavard et une étude *oisive et stérile*. Le plus souvent

les faits seuls sont bien saisis par les enfants, et c'est à
 peu près tout ce qu'ils savent ordinairement retenir ; mais
 encore ne les retiennent-ils ni tous, ni longtemps, s'il y en
 a trop, parce que la *mémoire du jugement* est faible chez eux
 et que c'est la seule qui puisse ici servir de soutien à la
 mémoire des faits. Je me résume : l'histoire intéresse
 plus ou moins la curiosité, mais n'aiguise guère l'esprit et
 ne forme que médiocrement le jugement dans la jeunesse ;
 elle est surtout alors l'étude des faits et un exercice de
 mémoire. A trente ans, elle peut devenir une sérieuse
 étude philosophique ; à douze ou quinze ans, elle ne sera
 jamais qu'une instruction plus ou moins curieuse et amu-
 sante pour l'esprit, parfois intéressante pour le cœur, mais
 toujours, comme science, quelque chose de *superficiel*.

C'était bien la pensée de M. de Bonald : " Les jeunes
 gens, dit-il, doivent lire l'histoire pour la retenir, et non
 encore pour la comprendre, et plutôt pour meubler leur
 mémoire que pour former leur jugement."

Tout ce qui vient d'être dit nous semble prouver d'une
 manière évidente que l'histoire ne doit jouer qu'un rôle très
 secondaire dans l'éducation classique. L'expérience confir-
 me cette assertion. C'est encore Mgr. Dupanloup qui nous
 l'apprend. " Les inconvénients que nous venons de signa-
 ler, dit-il, sont si évidents que l'Université elle-même (celle
 de France, s'entend) après avoir donné à l'étude de l'his-
 toire un développement inaccoutumé (ce qu'a fait aussi
 l'Université Laval) songe aujourd'hui à y mettre des bor-
 nes (ce à quoi Laval n'a peut-être pas encore songé) parce
 qu'au lieu d'en recueillir les résultats qu'elle en espérait,
 elle a reconnu que cette étude, (puisse Laval enfin le re-
 connaître !) tout à la fois paresseuse et envahissante, s'est
 emparée, dans la vie des enfants et dans le règlement des
 collèges, d'un temps précieux, *aux dépens de la vraie et solide*
éducation intellectuelle."

Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore ici la
 haute autorité du comte Joseph de Maistre. Voici ce qu'il
 dit dans sa deuxième lettre au Ministre de l'Instruction Pu-
 blique en Russie : " Jamais l'histoire n'est entrée, comme
 objet d'enseignement et qui exige un professeur, dans au-
 cun système d'éducation publique. Il y a eu quelquefois
 des chaires spéciales d'histoire confiées à des hommes su-
 périeurs qui *raisonnait sur l'histoire* plutôt qu'ils n'appre-
 naient l'histoire. Mais c'était un enseignement libre, ou

“vert seulement à celui qui en avait fantaisie. L'histoire est dans les livres. Celui qui la veut savoir n'a qu'à lire.”

Le même auteur fait cependant une remarque très importante : “ Il faut prendre garde, dit-il, aux livres d'histoire, car nul genre de littérature peut-être n'est plus infecté.” Voilà pourquoi il est utile de renseigner les jeunes gens sur les historiens les plus sûrs, et de leur donner quelques principes capables de les guider dans leurs études historiques, lorsqu'ils auront quitté le collège. Ceci, joint à une connaissance très générale et assez superficielle des faits, est tout ce que l'on puisse exiger des jeunes gens qui font un cours classique. Il y a loin de ce système à celui qui fait de l'histoire une matière de première importance dans les collèges de notre pays.

20. LA DÉCHÉANCE DES ÉTUDES CLASSIQUES EST SURTOUT L'ŒUVRE DE LAVAL.

Il nous a fallu traiter avec une certaine étendue, dans notre dernier article, ce qui touche à l'enseignement de l'histoire, parce que la question posée par notre correspondant, tout en laissant notre thèse intacte, semblait vouloir infirmer une preuve, que nous n'avions fait qu'insinuer et que nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de développer dans l'intérêt de la véritable éducation. Nous croyons avoir suffisamment démontré que *l'histoire n'a qu'une valeur très secondaire dans le cours classique*. En effet, dans sa partie philosophique, elle n'est pas accessible aux jeunes intelligences, tandis que, dans sa partie chronologique, la seule qui soit à la portée de l'enfant, elle ne constitue guère qu'un exercice de mémoire, utile, s'il se restreint dans de justes bornes, nuisible, s'il prend des proportions exagérées et s'il enlève un temps considérable à des exercices plus sérieux et plus propres à développer les facultés intellectuelles de l'enfance. À ces raisons si solides et si convaincantes pour tout esprit sage et éclairé se joint l'autorité de deux grands noms, le comte de Maistre et Mgr Dupanloup. Ce dernier, dans son ouvrage sur l'éducation, expose et prouve parfaitement la thèse que nous défendons. Aussi nous ne saurions rien indiquer de mieux à ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir de plus amples développements.

Nous pourrions maintenant nous dispenser de répondre aux autres questions du correspondant A. Z. ; car d'un côté nous n'avons pas été peu surpris de voir ce Monsieur poser en maître qui interroge les élèves de son école, au lieu de faire connaître les raisons qu'il peut avoir de différer d'opinion avec nous ; et de l'autre les questions, qui nous sont posées, sont toutes en dehors du sujet, et les réponses, quelles qu'elles soient, ne peuvent détruire ni notre assertion, ni les preuves que nous en avons données. Nous suivrons cependant notre correspondant sur le terrain étranger, où le défaut de logique l'a conduit, et nous lui répondrons brièvement.

Il demande donc, 2o " Si c'est le Séminaire de Québec qui a fait retrancher le *discours latin*, les *vers latins*, le *thème grec* des épreuves du Baccalauréat." Voici notre réponse. Que le Séminaire de Québec ait rédigé lui-même le programme actuel du Baccalauréat, ou bien qu'il l'ait accepté, peu importe. Il n'en est pas moins vrai que *ce programme est la ruine des fortes études*, ce que notre correspondant ne nie pas ; il n'en est pas moins vrai que l'Université, en adoptant un tel programme, a sanctionné la déchéance du cours classique et par conséquent a trompé l'attente de Rome, qui recommandait l'affiliation des Séminaires et des Collèges, parce que de cette manière, disait-on, les études seraient "*mieux coordonnées*," et les jeunes gens "*préparés pour les cours universitaires*." Qui osera dire en effet que les études sont mieux coordonnées lorsque les matières principales cèdent la place aux matières secondaires ? Qui prétendra que le meilleur moyen de préparer des élèves pour les cours universitaires soit d'affaiblir le cours classique et les études de philosophie ? Notre assertion garde donc toute sa force et la seconde question du correspondant A. Z. ne peut, dans aucune hypothèse, en diminuer la portée.

On veut savoir 3o " Si c'est le séminaire de Québec seul qui a déterminé les conditions de ces épreuves." Cette question trouve déjà sa réponse dans ce que nous venons de dire. Aussi n'ajouterons-nous qu'un mot. Si le Séminaire de Québec *seul* a déterminé les conditions de ces épreuves, sur lui retombe toute la responsabilité d'avoir travaillé à la ruine des études classiques dans notre pays ; s'il n'a fait que prêter son concours ou donner son approbation à cette œuvre de destruction, il porte encore la plus grande part de responsabilité, parce que plus que tous les autres, il était

tenu
ver l
moim
Prop
nous
de L
la m
collé
dans
du S
cette
quem
lécis
poin
C'est
calat
aux
faire

la fa
qu'u
grec
mêm
exig
val c
se re
s'affi
pass
verri
deve
nom
Mait
le sy
plus

3o.
Q

seco

tenu non-seulement de ne pas abaisser, mais encore de relever le niveau des études. Ne s'y était-il pas engagé au moins tacitement auprès de la Sacré Congrégation de la Propogande, afin d'en obtenir la recommandation dont nous avons déjà parlé ? Au reste nous savons que le tarif de Laval, pour la correction du thème latin, a été rejeté par la majorité des collèges. C'est pourquoi, tandis que ces collèges ne veulent pas tolérer plus de 15 ou 16 solécismes dans un petit thème de 16 lignes, *il est permis aux Bacheliers du Séminaire de Québec d'en faire jusqu'à 30 et 32*. D'où vient cette différence ? Voici : les professeurs de Québec marquent une demi-faute et retranchent un demi-point par solécisme, ailleurs on marque une faute et on retranche un point. Que faut-il conclure de ce que nous venons de dire ? C'est que, si le rôle du thème latin dans l'examen du Baccalauréat est *ridicule*, il faut l'attribuer à Laval et non pas aux collèges affiliés, comme notre correspondant voudrait le faire croire.

Mais supposons que la majorité des collèges affiliés, vu la faiblesse de leur cours classique (remarquez que ce n'est qu'une supposition), demande à diminuer encore la part du grec et du latin dans le programme du Baccalauréat ou même à les faire disparaître complètement ; supposons qu'on exige la même chose pour la philosophie : l'Université-Laval devrait-elle, afin de retenir ces collèges dans l'affiliation, se rendre à leurs désirs ? A ce compte elle pourrait bientôt s'affilier toutes les académies commerciales, et, comme sa passion pour le *monopole* ne serait pas encore assouvie, nous verrions enfin toutes nos écoles élémentaires de campagne devenir des *écoles affiliées*. Il ne resterait plus alors qu'à nommer l'un des ministres du Parlement Provincial *Grand-Maître de l'Université Laval*, puis nous aurions au grand complet, le *système révolutionnaire de France*, auquel on pourrait ajouter plus tard l'article...7 de Jules Ferry !...

30. LA VÉRITABLE EDUCATION NE CONSISTE PAS DANS L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ENCYCLOPÉDIQUES EXIGÉES PAR LE PROGRAMME DE LAVAL.

Dans nos articles précédents nous avons prouvé :

10. Que "les études historiques n'ont qu'une valeur secondaire," non pas "dans un siècle où l'histoire est défi-

gurée au profit de l'impiété," mais *dans un cours classique* où le latin et le grec doivent tenir le premier rang ;

20. Que la suppression du discours latin, des vers latins et du thème grec n'a rien à voir dans la question présente et qu'il s'agit simplement de savoir si le programme actuel du Baccalauréat est vraiment la ruine des fortes études, ce que nous croyons avoir démontré ;

30. Que le Séminaire de Québec est, plus que tout autre, responsable de l'affaiblissement du cours classique et des études de philosophie dans notre province.

Nous arrivons maintenant à la quatrième question. Notre correspondant voudrait savoir : 40 "Si la majorité des collèves affiliés a insisté vainement pour que ces conditions fussent *plus difficiles*."

Evidemment, Monsieur A. Z. possède un talent remarquable pour déplacer toutes les questions. Cela peut quelquefois jeter de la poudre aux yeux des ignorants, mais ce n'est pas ainsi qu'on parvient à convaincre les esprits réfléchis, qui suivent attentivement une importante discussion. Où et quand avons-nous affirmé que les épreuves du Baccalauréat, prises dans leur ensemble, étaient trop faciles ? Nous n'avons jamais nié qu'il faille un certain travail, surtout un travail de mémoire, pour acquérir les connaissances encyclopédiques, exigées par le programme de l'Université. Mais est-ce là la véritable éducation ? Non.

"La véritable éducation de l'intelligence ne consiste pas plus dans cet échafaudage de connaissances entassées plus ou moins symétriquement, que la croissance corporelle, la taille et la vigueur ne consistent dans les échasses et les panaches, les beaux et riches habits, et par-dessous les corsets de fer et les appareils orthopédiques. L'esprit se nourrit, se développe et se fortifie, comme le corps, par une alimentation morale qui lui est propre et qu'il ne faut pas surcharger. Qu'arrive-t-il, par exemple, quand on nourrit trop abondamment un enfant, sous prétexte d'en faire un homme à quinze ans, ou bien quand on lui donne des aliments qui ne conviennent pas à son estomac ? Ne s'expose-t-on pas à lui causer des indigestions et à ruiner sa santé, au lieu de le faire grandir ? De même, qu'on le sache bien, le développement de son intelligence a aussi ses lois qu'il faut respecter, sous peine de la fatiguer et

“ même de l'abrutir ; le caprice de l'homme ne gouverne pas la nature.”

Ainsi s'exprime le R. P. Champeau, prêtre de Sainte-Croix, dans son ouvrage intitulé : *De l'Education dans la famille, le collège et les institutions*. Il appuie ensuite beaucoup sur l'étude du grec et du latin, puis, réfutant l'opinion de ceux qui, comme l'Université Laval, croient que les jeunes gens, au sortir du collège, doivent être de petits savants, et que leur tête doit être en quelque sorte une *petite encyclopédie* où l'on trouve un peu de tout, il s'exprime en ces termes :

“ Au risque d'effaroucher les pauvres logiciens des méthodes utilitaires, déclarons-leur donc bien haut que les études classiques ont moins pour but de donner aux jeunes gens de riches connaissances, que de les rendre capables d'en acquérir. Leur fin c'est d'élever l'esprit, c'est de lui procurer un développement normal et de le constituer dans la plénitude de ses facultés. Quant au savoir pratique, aux connaissances productives, à l'érudition même, il faut les demander à d'autres études, aux sciences et aux arts, aux écoles d'application.”

Le comte de Maistre, que nous nous plaisons souvent à citer, parce que c'est un des plus grands esprits de notre siècle, avait déjà exprimé la même idée, dans sa deuxième lettre sur l'Education publique en Russie : “ Toutes les nations de l'Europe, dit-il, ont consacré sept ans à l'étude de la langue latine, des classiques écrits dans cette langue et à quelques éléments de philosophie : l'étude était constante, la discipline sévère, et cependant c'était un proverbe parmi nous qu'*au collège* on pouvait seulement *apprendre à apprendre*.”

Ozanam disait à son tour : “ L'erreur de beaucoup de gens est de se méprendre sur les études où l'on a coutume d'appliquer la jeunesse. Le but prochain qu'on s'y propose n'est point précisément le savoir, mais l'exercice. Il ne s'agit pas tant de littérature, d'histoire, de philosophie, choses qui s'oublieront peut-être, que d'affermir l'imagination, la mémoire, le jugement, qui demeureront.”

Nous recommandons la méditation de ces textes aux professeurs de la faculté des Arts, à Québec. Ils verront s'il n'est pas à propos de diminuer un peu la part de l'histoire, des mathématiques et des sciences naturelles qui constituent surtout le *savoir*, afin de donner davantage à l'étude du grec et du latin et aux études philosophiques qui sont les *grands*

moyens de formation intellectuelle, moyens sans lesquels on ne peut atteindre le but de l'éducation qui est le développement graduel et harmonique de toutes les facultés. Tant qu'ils n'auront pas fait ce changement, tant que le latin, le grec et la philosophie n'occuperont pas dans les examens la place qui leur est due et qu'ils revendiquent à raison de leur importance, nous continuerons à blâmer le programme universitaire, non pas comme étant trop facile, ce que notre correspondant insinue faussement, mais comme étant *la ruine des fortes études.*

4°. CERTAINS COLLÈGES ONT EU RAISON DE RÉPUGNER À L'AFFILIATION, ET IL SERAIT INJUSTE D'EN CONCLURE QUE LES ÉTUDES Y SONT MOINS FORTES QU'AILLEURS.

Nous avons montré, dans notre dernier article, que la discussion ne roule par sur la plus ou moins grande facilité des épreuves du Baccalauréat, mais sur la manière dont le programme universitaire a été rédigé. Le latin, le grec et la philosophie sont relégués au dernier plan et c'est ce que nous blâmons.

Notre correspondant demande : 5° "Quels sont les collèges qui ont refusé de s'affilier parce qu'elles (les conditions des épreuves) sont trop faciles." Tout le monde voit par ce que nous avons déjà dit que Monsieur A. Z. est encore en dehors de la question. Nous n'avons jamais affirmé que certains collèges refusaient l'affiliation pour ce motif. Nous avons seulement déclaré et nous déclarons de nouveau que certains collèges ont eu raison de répugner à l'affiliation parce qu'ils veulent conserver les *vieux programmes* et les *vieilles méthodes* qui ont fait leurs preuves et qui, ayant déjà formé les Pascal, les Descartes, les Bossuet, les Fénelon, les Condé et tant d'autres, peuvent sans doute former encore pour notre pays des citoyens utiles et des hommes distingués dans toutes les carrières.

Nous ne sommes pas chargé ici de parler au nom de ceux qui dirigent les deux grands collèges de cette ville ; mais nous savons positivement que tel est leur avis et nous pensons comme eux. Pourquoi en effet le collège de Montréal, d'où sont sortis tant de brillants élèves qui ont fait depuis l'honneur de la religion et de la patrie, mettrait-il de

côté ses vieilles traditions pour adopter un de ces programmes encyclopédiques rédigés par la révolution ? Pourquoi le collège Ste-Marie abandonnerait-il ses méthodes qui ont déjà produit les plus beaux résultats dans notre pays, comme dans le monde entier, afin de se mettre lui aussi à la remorque de l'Université de France ? Qu'on nous montre donc les hommes, vraiment dignes de ce nom, qui ont été formés par les nouvelles méthodes et par les nouveaux programmes : quand nous les aurons vus, nous changerons peut-être d'opinion, mais pas avant.

Ce que le comte de Maistre écrivait, dès 1810, sur ce sujet, au ministre de l'Instruction Publique en Russie, a trop d'actualité pour que nous résistions au désir de le citer : " Je me représente, disait-il, les anciens et les nouveaux " instituteurs sous l'emblème frappant de deux compagnies " d'alchimistes dont l'une se vante de faire de l'argent, et " et en a fait réellement pendant trois siècles à la face de " toute l'Europe, au point que toute notre vaisselle en vient " en grande partie. L'autre bande arrive et dit qu'elle sait " faire de l'or, que l'ancienne alchimie ne suffit pas au be- " soin de l'Etat ; en conséquence, elle demande d'être subs- " tituée à l'ancienne compagnie et d'être mise en possession " des laboratoires, vases et ustensiles de sa rivale.

" La réponse saute aux yeux : Point de difficulté, mes- " sieurs, *quand vous aurez fait de l'or* ; mais c'est de quoi il " s'agit ; montrez-nous d'abord le culot au fond du creuset, " après quoi vous demeurerez seules en place ; car il est " bien certain que l'or vaut mieux que l'argent.

" Les Français, qui aiment les grandes entreprises, " firent l'expérience en question en 1762. L'opération, après " quelques années, a produit, au lieu d'or, une vapeur pesti- " lentielle qui a suffoqué l'Europe ; on sera plus heureux, " sans doute, en Russie ; je veux le croire, monsieur le com- " te, mais, cependant, allons doucement et regardons pru- " demment dans le creuset."

Nous aussi, nous n'avons pas encore vu l'or fabriqué par les *nouveaux alchimistes de Laval* ; en attendant nous gardons notre argent, de peur d'être suffoqués un jour par quelque vapeur pestilentielle.

Notre correspondant nous demande : 6° " Quels sont les collèges où les études latines sont les plus fortes." Nous ne comprenons pas comment une question aussi indélicate a pu nous être posée. Tout le monde sait combien chaque

collège est jaloux, à bon droit, de sa réputation. Aussi serait-ce une outrageante impudence que de venir, dans un journal, classer les différentes maisons d'éducation selon le mérite intrinsèque de chacune. Cependant si le correspondant A. Z. veut insinuer l'infériorité des deux grands collèges de Montréal, qui sont en dehors de l'affiliation, nous protestons contre une telle insinuation et nous la repoussons comme injurieuse et mensongère. Nous savons en effet d'une manière certaine que la plupart des élèves venant de Québec à Montréal sont obligés de recommencer une ou deux classes pour être au niveau des autres sur les matières qui sont la base du cours classique. Si notre correspondant doute de cette assertion, il n'a qu'à faire comme nous et à se renseigner. Les élèves qui ont achevé leur éducation dans nos collèges, après avoir fréquenté le Séminaire de Québec, seront, plus que tout autre, en état de dire "où les études latines sont les plus fortes," et aussi quelles sont les meilleures méthodes.

50. L'UNIVERSITÉ LAVAL A EU TORT D'ABANDONNER SES TRADITIONS POUR ENTRER DANS LA VOIE DU PRÉ-TENDU PROGRÈS MODERNE ET POUR Y ENTRAINER LES AUTRES.

Pour ne pas trop faire languir notre correspondant, qui paraissait si désireux de connaître la vérité, nous nous sommes empressé de répondre à ses questions. Nous ne pouvons cependant lui dire adieu sans traiter deux autres points soulevés par sa lettre du 1er courant : l'un touche aux *traditions* du séminaire de Québec, l'autre au *gaumisme*.

Notre correspondant semble croire qu'à Laval on vit de traditions. Il est vrai que lui-même avoue un peu plus loin que l'Université a retranché de son programme pour le Baccalauréat le discours latin, les vers latins et le thème grec ; mais enfin l'assertion est là, et il faut savoir ce qu'elle vaut. En consultant l'histoire et des personnes compétentes nous avons appris que le Séminaire de Québec avait eu en effet des traditions, et qu'il les avait puisées à de bonnes sources. Pendant un siècle les élèves du Petit Séminaire fréquentèrent les classes du collège des Jésuites, dirigé par des hommes distingués qui suivaient les méthodes reconnues les meilleures dans toute l'Europe. Ces méthodes, nous

les
et d

qua
dan
de l
et s
mèr
acc
le s
dan
de
vou
élè
ten
que
ques
port
prim
res.
tren
trad
mod

point

clas
le n
ado
ver
sièc
ans
gra
Ver
dia
un
" c
" o
" t

pla
sci
lui

les retrouvons en substance dans la plupart de nos collèges et de nos petits séminaires.

A Québec, cependant, on a cru mieux faire de livrer aux quatre vents du ciel de précieuses traditions pour se trainer dans l'ornière ouverte par l'Université de France, cette fille de la révolution qui a toujours gardé dans ses programmes et ses méthodes l'esprit satanique et anti-chrétien de sa mère. Nous avons déjà réclamé contre la part exagérée accordée aux mathématiques et aux sciences naturelles dans le second examen pour le Baccalauréat. Notre correspondant serait peut-être tenté de rejeter toute la responsabilité de ce programme sur la majorité des collèges affiliés. Il voudra bien nous dire alors comment il se fait que les élèves en Philosophie du Petit Séminaire de Québec n'entendent pendant les deux années qui composent leur cours que 260 *leçons de Philosophie* contre 200 *leçons de Mathématiques* et 410 *leçons de Sciences Naturelles*, ce qui fait une proportion de 260 à 610 entre la Philosophie, qui est la matière principale, et les autres branches qui ne sont que secondaires. Voilà des chiffres qui parlent aux yeux et qui montrent jusqu'à quel point l'Université Laval est fidèle à ses traditions, et comment elle se tient en garde contre les idées *modernes*, c'est-à-dire, *révolutionnaires* en fait d'éducation !

Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur ce point que nous avons déjà traité précédemment.

Nous aimons mieux dire un mot de la division des classes, telle qu'elle existe au Séminaire de Québec. Tout le monde ne connaît pas encore le nouveau plan d'études adopté par Laval et emprunté, lui aussi, aux collèges universitaires de France ; nous allons le faire connaître. Au siècle dernier le cours classique se composait de cinq ou six ans dont trois ou quatre étaient consacrés à l'étude de la grammaire et deux à l'éducation littéraire proprement dite. Venaient ensuite deux années pendant lesquelles on étudiait presque exclusivement la philosophie. Il y avait bien un professeur particulier pour la *physique*, " mais, dit le comte de Maistre, personne n'était forcé de le suivre, tant " on craignait en tout de passer les bornes de la modération."

Une telle crainte est encore inconnue à Québec. Ce plan d'étude, tout en accordant quelque chose de plus aux sciences à raison de leur développement, est à peu près celui qui est suivi de nos jours dans les plus anciens collèges

de notre pays. Laval a voulu être plus sage. Ayant appris que certains lycées d'Europe, afin de donner plus de temps à l'*Histoire*, à la *Géographie*, à l'*Arithmétique*, à la *Tenue des livres*, avaient allongé leurs cours d'études, elle a fait de même, et la voilà aujourd'hui, avec huit classes de grammaire au lieu de quatre, et douze ans d'études au lieu de huit.

Quel mal y a-t-il à cela, nous direz-vous ? Les études n'en seront-elles pas plus fortes ? On devrait s'y attendre ; l'expérience cependant prouve le contraire, non-seulement à Québec, mais encore en France. Ecoutez sur ce point le P. Cahour, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité : "Autrefois, dit-il, les études classiques étaient tout ensemble plus tôt commencées, plus courtes et plus fortes. Il est incontestable qu'on savait mieux le grec et le latin ; et cependant en cinq ans, en six ans au plus, les études grecques et latines étaient faites. Le cours littéraire se composait de trois classes de grammaire, d'une année d'humanités, qui correspondait à notre classe de seconde, et d'une année de rhétorique. Les trois classes de grammaire, appelées l'*inférieure*, la *moyenne* et la *suprême*, commençaient aux déclinaisons, pour mener, en trois ans ou tout au plus en quatre, à l'intelligence et à la pratique des langues anciennes que notre troisième suppose et n'a pas après cinq ou six années d'efforts indolents et éparpillés. Il nous a fallu une septième, une huitième, une neuvième parfois ;" (même une dixième, comme à Laval) " et nous avons moins su. C'est le résultat de notre division du temps scolaire qui, multipliant les années, a ralenti l'effort de chacune : c'est par dessus tout le *chef-d'œuvre de notre enseignement encyclopédique, qui a dissipé sur dix objets différents l'attention autrefois concentrée principalement sur les langues.*"

Les mots que nous venons de souligner nous indiquent les deux principales raisons qui expliquent la faiblesse des études avec ce système. D'abord il est impossible que des enfants s'appliquent pendant huit ans à des études grammaticales qui sont par elles-mêmes si arides et qui piquent si peu la curiosité des élèves. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que bientôt on se dégoûte d'un pareil travail, et l'on ne s'y livre plus qu'avec nonchalance et mollesse. Souvent même pressé par l'âge, ou forcé par l'ennui, on quittera le collège avant d'avoir couronné son éducation par un cours solide et sérieux de philosophie. Le second inconvénient de ce

système, c'est que la part laissée aux langues n'est guère plus considérable, vu qu'on donne une grande importance à des matières secondaires qui viennent diviser les forces intellectuelles de l'enfant, au grand détriment des études. Nous en concluons que le Séminaire de Québec eût mieux fait de s'en tenir à ses traditions ; il n'eût pas donné un funeste exemple, et notre correspondant A. Z. pourrait au moins dire quelque chose à son éloge.

6°. DU VÉRITABLE PAGANISME DANS L'ÉDUCATION.

Comme notre correspondant A. Z. semble nous soupçonner de *gaumisme*, nous nous faisons aujourd'hui un devoir de le détromper. Nous admettons que les auteurs païens doivent être expurgés et nous n'excluons pas tous les auteurs chrétiens de l'enseignement classique, mais nous sommes loin d'adopter la théorie de Mgr Gaume et nous sommes assuré qu'elle n'a pas fait et qu'elle ne fera jamais autant de progrès que certains partisans de ce système voudraient le faire croire. Notre intention n'est pas de traiter cette question ; elle a été suffisamment développée dans un grand nombre d'excellents ouvrages. Qu'il nous soit seulement permis de dire ici que le véritable paganisme dans l'éducation, celui qui a causé presque tous les maux dont notre siècle a été témoin, c'est la substitution de l'État à l'Église dans l'enseignement et la discipline des écoles.

Nous affirmons qu'il y a là un paganisme réel, parce qu'un pouvoir humain et sans mission usurpe alors les droits de Dieu qui, étant la source de toute vérité, peut seul imposer son enseignement soit par lui-même, soit par l'Église qu'il a divinement constituée et à qui il a donné la mission d'enseigner. " C'est du renversement de cette suprématie, " de la violation de ces droits, de la substitution de l'État à " l'Église en matière d'enseignement, que datent tous les " maux et de la France et des autres pays, comme nous le " verrons mieux encore plus tard. C'est là la source prin- " cipale des doctrines impies, corruptrices, subversives de " toute foi, de toute morale, de tout ordre, qui ont inondé " l'Europe et leurs flots dévastateurs, et ne cesseront de mena- " cer ces sociétés de malheurs plus effroyables encore, que " lorsqu'on aura fermé ces écluses maudites, en revenant " franchement à la vérité, aux droits divins de l'Église,

“ principes et fondements du catholicisme même.” Ainsi s’exprime l’auteur du “ *Paganisme dans l’Éducation.*”

Les funestestes conséquences, que nous venons de signaler, sont inséparables du système et nous les retrouvons encore lorsque l’État, pour séduire certains catholiques peu instruits et parfois même certains prêtres courtisans, aveuglés par l’ambition, s’entoure de tous les dehors de la religion et de la piété. “ Qu’on ne s’étonne pas dit l’auteur “ cité plus haut, de la stérilité, pour la vertu et pour les “ bonnes mœurs, de tous les enseignements d’État, ni de “ tous les maux qu’enfante l’éducation qu’il donne, de “ quelque apparence religieuse qu’il s’entoure, de quelques “ livres, de quelques agents qu’il se serve ; quand vous lui “ mettriez en main toutes les bibles du monde, tous les Pères “ latins aussi bien que tous les Pères grecs ; quand vous “ lui donneriez pour agents ou fonctionnaires tous les religieux et tous les évêques du pays. La Bible n’est la Bible “ par excellence, que présentée, interprétée, enseignée “ par l’Église ; et l’évêque n’est évêque pour enseigner avec autorité et avec fruit, que par l’institution que “ lui donne le pape, et les grâces qu’il tire de la mission “ qu’il en reçoit. ” Nous engageons ceux qui ont quelque chose à faire avec nos lois d’éducation, et qui sont tentés de les modeler sur celles de France, nous les engageons, disons-nous, à méditer tant soit peu les passages que nous venons de citer.

7°. CONCLUSION.

Bien que notre dernier article ne se rattache pas directement à la question qui a servi de point de départ à la discussion présente, il était cependant nécessaire pour justifier la position que nous avons prise contre l’Université Laval à propos de ses études, et pour montrer que la guerre que nous avons déclarée à ses programmes n’est pas le résultat d’une vieille rancune de *gaumiste*, comme semblait l’insinuer notre correspondant A. Z., mais la ferme conviction que son monopole menace d’entraîner bientôt tous nos collèges dans une funeste voie d’abaissement et de décadence. Laval a été fondée afin de promouvoir les fortes études dans notre pays ; cette mission est devenue pour elle un devoir plus rigoureux depuis qu’elle s’est affilié la plupart.

des collèges et des séminaires de cette province. Eh bien ! qu'a-t-elle fait pour remplir cette mission, pour s'acquitter de ce devoir ? Rien, ou plutôt elle a fait tout le contraire de ce qu'on devait attendre. Elle a commencé par affaiblir les études chez elle : les études latines et grecques, en adoptant cette malheureuse division du temps scolaire dont les résultats ont été si funestes pour la France ; les études philosophiques, en substituant à l'ancien programme si limité et si sage un nouveau programme chargé de mathématiques et de sciences naturelles. Ensuite elle a exercé sa fatale influence sur presque toutes les autres maisons au moyen de son programme pour le Baccalauréat, programme dont l'hostilité aux langues anciennes ainsi qu'aux études philosophiques va toujours en s'accroissant, comme il est facile de s'en convaincre en observant les modifications successives qu'on lui a fait subir.

Jusqu'ici nous avons parlé d'une manière générale des langues grecque et latine ; il n'en faudrait pas conclure que nous attachons autant d'importance à la première qu'à la seconde. Le grec a sans doute une grande valeur étymologique ; il possède des chefs-d'œuvre qu'on ne retrouve dans aucune langue et qu'un homme instruit ne peut sans honte ignorer entièrement ; c'est l'étude de cette langue qui a formé, chez les Romains, Térence, Virgile, Horace, Cicéron et tant d'autres ; c'est elle encore qui a contribué si puissamment à développer le génie de Racine, de Fénelon, de Bossuet et des plus grands écrivains de la France. Nous pourrions donc ici blâmer la suppression du thème grec dans les épreuves du Baccalauréat, vu que cet exercice nous semble nécessaire pour qu'on parvienne à maîtriser sa grammaire et qu'on soit par conséquent en état de comprendre facilement les auteurs grecs ; mais nous n'insistons pas sur un point qui peut paraître à plusieurs de moindre importance.

Nous ne saurions être aussi indulgents pour les vers latins, et nous disons que l'Université a eu grandement tort de les rayer de son programme. " La versification latine, " dit Rollin, est *d'une absolue nécessité* pour bien entendre " les poètes, dont on ne sentira jamais la beauté comme on " le doit, si, par la composition des vers, on n'a accoutumé " son oreille au nombre et à la cadence qui résultent des " différentes sortes de pieds et de mesures. D'ailleurs, cette " étude peut servir beaucoup aux jeunes gens même pour

“ l'éloquence, en leur élevant l'esprit, en les accoutumant à penser d'une manière noble et sublime, en leur apprenant à peindre les objets par des couleurs plus vives, en donnant à leur style plus d'abondance, plus de force, plus de variété, plus d'harmonie, plus d'agrément.” “ Il ne s'agit pas.” dit à son tour La Harpe, “ de savoir ce que Virgile et Horace penseraient de notre poésie latine ; ce qui est sûr, c'est qu'il faut avoir fait des vers latins, pour sentir tout le charme et toute l'harmonie, toutes les beautés de Virgile et d'Horace.” Ajoutons encore un mot de M. Quicherat : “ L'exercice des vers latins développe l'esprit en le forçant à produire, l'enrichit en lui imposant l'étude des grands modèles, l'éclaire en lui révélant les secrètes intentions de la poésie.”

Mais ce n'est pas seulement le thème grec et les vers latins que l'université a retranché des son programme, c'est encore le discours latin. Aujourd'hui, pour être bachelier, il n'est pas nécessaire que la langue latine vous soit familière, il suffit que vous l'assiez un mauvais thème. Et c'est une *université catholique* qui fait un pareil cas de la *langue de l'Eglise*. C'est une *université catholique* qui, au moment où Léon XIII s'efforce de donner une vive impulsion aux études philosophiques et théologiques, brise en quelque sorte dans les mains de ses élèves l'instrument nécessaire, indispensable à quiconque veut réussir dans ces études !

Nous avons donc raison, nous citoyens de Montréal, de nous tenir debout sur le seuil de nos maisons d'éducation et de crier à tous les partisans du monopole : Arrière ! laissez-nous au moins la liberté de faire mieux que vous.

8°. NOTRE POSITION SUR LA QUESTION UNIVERSITAIRE.

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute que M. “A. Z.” commença sa correspondance du 1er Juin, en disant qu'il ne pouvait approuver la position que nous avions prise dans la question de l'Université. Si nous ne nous trompons grandement nous-mêmes et si des juges forts compétents ne nous ont point trompés ni nous ni nos amis, beaucoup de gens, sinon A. Z., regarderont désormais notre position dans la question de l'Université—au point de vue de la solidité des études, au moins—comme assez bien justifiée par ce que nous avons dit jusqu'ici. Or, notre position, à tous les autres points de

vue—que M. A. Z. le sache bien—est tout aussi justifiable ; et notre correspondant lui-même, s'il ne fermait pas délibérément les yeux à l'éclatante lumière qui jaillit à la fois des lettres de NN. SS. les Archevêque et Evêques Bourget, Laffèche et Pinsonnault, ainsi que des discours de MM. Pagnuelo et Trudel, des écrits de plusieurs journaux, même des aveux, faits et gestes de l'Université, plus peut-être encore des lettres si vides et si compromettantes que l'Université a fait publier à l'autorité ecclésiastique—oui, notre correspondant lui-même, disons-nous; devrait reconnaître humblement la faiblesse de sa cause. Nous n'avons point, toutefois, trop compté sur un tel résultat : nous avons assez vécu pour savoir ce que peuvent souvent les motifs d'intérêt et d'ambition, même sur les meilleurs esprits.

Un petit conseil à M. A. Z., avant de prendre congé de lui, nous semblerait d'autant moins déplacé, que nous croyons avoir fait preuve de bon vouloir envers notre correspondant, en répondant à ses questions : A. Z. se donne évidemment comme le défenseur officieux, sinon officiel, de Laval ; de plus, A. Z., semble avoir un faible marqué pour les questions : il trouve ce procédé sans doute moins compromettant pour lui. Pourquoi, dès lors, A. Z. ne poserait-il pas des questions à Laval ou à ses amis ? Outre qu'il satisfèrait ainsi un penchant qui lui semble assez naturel, il finirait peut-être—autre précieux avantage—par se mettre peu à peu en état de trouver lui-même des réponses à ses propres questions.

Voici une petite série de questions que nous jetons à la hâte sur le papier. Si A. Z. le veut bien, ce ne sera là qu'un à-compte. Nous lui devons beaucoup ; nous nous empresserons de lui passer plusieurs séries de ce genre, s'il l'agrée, jusqu'à l'acquittement complet de notre dette :

- 1° “ *Ne pourriez-vous pas m'envoyer, au plutôt, les noms*
 “ *DISTINCTEMENT ÉCRITS de tous les hommes, formés depuis trente*
 “ *(30) ans par Laval, qui se sont faits les DEFENSEURS COURA-*
 “ *GEUX ET DÉVOUÉS DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE—*
 “ *j'entends des droits de l'église et des grands principes sociaux ?*
 “ *Veillez bien faire figurer sur cette liste—qui sans*
 “ *doute devrait être imposante aujourd'hui—les noms de*
 “ *tous les anciens élèves, professeurs ou officiers de l'uni-*
 “ *versité qui se sont signalés dans le sens ci-dessus indiqué,*
 “ *depuis le jour où Laval envoyait des jeunes gens à l'école*”

des Carmes, à Paris, pour en faire ses professeurs, après les avoir fait nager, là, plusieurs années dans les idées libérales du "*Correspondant*." Remarquez que nous ne donnerons jamais satisfaction aux citoyens de Montréal sans les renseignements les plus précis et les moins équivoques. On attache assez peu d'importance, ici, aux déclarations qui se lisent dans vos brochures sur le libéralisme et dans vos éloges de Pie IX. On demande, plutôt, à connaître avec précision *les actes* par lesquels, vous et les vôtres, vous vous êtes opposés aux empiètements de M. Chauvean et consorts sur le terrain de l'éducation, et vous avez revendiqué les droits de l'église dans les graves questions du mariage, de l'érection des paroisses, de l'influence spirituelle prétendue indue, etc., etc.

" Il faudrait donc expliquer de quelque manière, au moins plausible, le dévouement du " Cher Premier " aux idées de Laval. J'ajoute qu'il y a encore, çà et là, dans le pays, des gens qui ont malheureusement vu les grimaces de certains *Lavalistes*, lors des conférences du P. Braun sur le mariage. Il me semble bien un peu regrettable, aussi, que Mgr l'Archevêque n'ait pas jugé à propos d'adresser une réplique victorieuse à Mgr Bourget sur l'affaire des paroisses. A part le ton des lettres de Mgr l'Archevêque qui, je crois, n'a pas produit un très bon effet. Sa Grandeur aurait, peut-être, mieux fait de ne pas relever certains points, comme celui qui tendrait à faire croire que le bon sens, la droiture, le sentiment de la justice et du droit sont le privilège exclusif des gens qui *savent signer leur nom*. Cependant, je n'ai aucun doute, croyez-le bien, sur les bonnes dispositions de Mgr l'Archevêque à l'égard de Laval. Seulement j'ai voulu constater un fait : ses lettres,—pour être juste, il faut en convenir *entre nous*—n'ont pas atteint le but ; mais on ne pouvait pas tout prévoir."

2^o "*Pourriez-vous m'envoyer aussi une dissertation, FORTE DE RAISONS et APPUYÉE DE QUELQUES GRAVES AUTORITÉS, pour démontrer LES AVANTAGES DU MONOPOLE DANS L'ENSEIGNEMENT ?* (1)

" Je vous prie de ne pas perdre de vue, dans la préparation de ce travail, les points suivants sur lesquels on insiste ici avec quelque apparence de raison : —Les doc-

(1) Voir Appendice, Note B.

trines de Laval, dit-on, eussent-elles toujours été saines, il ne serait pas prudent de soustraire cette institution au contrôle salubre qui s'exerce nécessairement et constamment par la concurrence d'institutions du même genre. Ce qui est vigoureux et excellent aujourd'hui, peut en effet, si on n'y fait attention, devenir languissant et mauvais demain. Or la maxime reste toujours vraie : "*corruptio optimi pessima.*"

3° *Comment peut-on prouver que les maisons d'éducation de Montréal et son important district ont perdu le droit de se développer ou même d'exister ?*

Il y a encore, par ici, des gens qui ne voient pas bien pourquoi ces institutions auraient tort de réclamer protection contre les causes de décadence posées par vous en matière d'études. On sait même qu'un collège, assez éloigné d'ici, fut l'an dernier sur le point de voir son magnifique corps enseignant se dissoudre misérablement plutôt que d'endosser le joug de vos programmes ! Et lorsque ces vénérables prêtres, vétérans la plupart dans la grande œuvre qui a pour but de former la jeunesse à la science et à la piété, crurent donner une nouvelle preuve de leur dévouement à la religion et au pays en consentant, temporairement au moins, à l'affiliation, si funeste selon eux, ils ne purent secouer de suite un certain sentiment de honte, si bien que l'un d'eux, interrogé sur le fait, répondit simplement : "*oui, c'est vrai ; nous sommes enfin affiliés à l'Université Laval SAUF LE RESPECT QUE JE VOUS DOIS.*"

Vous comprenez, monsieur le Recteur, que, si je vous raconte ces choses désagréables, c'est dans l'unique but de vous faire connaître l'état des esprits en dehors des murs de Laval. C'est un fait assez étrange, il me semble, et pourtant incontestable, qu'en plusieurs endroits les raisons apportées par nos amis pour démontrer que Laval a le droit d'étouffer les autres institutions, ne sautent pas aux yeux de tout le monde ! Indiquez-moi ce qu'il y a à répondre à cela : fortifions les points faibles !

4° *Quelles preuves ne conseillez-vous de produire afin de mettre en relief la franchise, la loyauté qui a toujours caractérisé la conduite de Laval depuis l'origine ?*

Les preuves, je n'en doute pas, abondent. Je remarque, seulement, qu'elles ne sont pas généralement assez connues. Indiquez-moi, s'il vous plaît, ce que vous savez de plus propre à porter la conviction dans les esprits. C'est

“ un point important ! On rencontre ici tant de préjugés
 “ contre les droits les plus justes de Québec, que les esprits
 “ les plus lucides d'ordinaire ne savent plus discerner, dans
 “ tous les actes de Laval, je ne sais quel vif éclat de droitu-
 “ re et d'honnêteté qui fait l'admiration de nos amis !

“ M. Chapleau est vraiment un cœur d'or.....
 “ pour Québec. Je ne puis me rappeler sans émotion ce
 “ qu'il disait à la chambre des députés le 9 (neuf) courant !
 “ —Qu'il me soit permis,” disait le grand homme d'État,
 “ d'exprimer, au nom de cette chambre, le sentiment de dou-
 “ leur causé par le terrible incendie qui a éclaté cette nuit,
 “ pendant que nous travaillions aux affaires” de Laval. “La
 “ Providence a voulu frapper d'un de ses coups une ville
 “ que Dieu doit bien aimer, car il l'éprouve” et lui fait rude-
 “ ment expier les nombreux péchés de l'injuste Montréal. “ Le
 “ spectacle auquel j'ai assisté hier soir a produit sur moi une
 “ impression que je ne saurais exprimer : riches et pauvres
 “ ont été frappés”—qui le croirait !.....“sur un champ de
 “ verdure !

“ Lorsque, témoin de cette scène douloureuse et terri-
 “ ble, j'ai vu le clocher du temple magnifique,” succursale de
 “ la Basilique “ se balancer avant de s'érouler, il semblait
 “ dire” à Laval et à tous les libéraux du pays “que les prières qui
 “ ont été faite dans ce temple continueraient à monter vers
 “ le ciel” et assureraient le sort du bill de la succursale de Montréal.
 “ Québec a été souvent visité par ce fléau, et d'après des
 “ informations que j'ai pu recueillir, aucun des désastres,
 “ pas même l'incendie de 1845, n'a égalé celui qui a frappé
 “ Québec cette nuit”: nouvelle preuve que Québec combat pour
 “ la justice et amasse des trésors de mérites en implantant sa succur-
 “ sale à Montréal ! “ Je regrette que cette chambre ne soit pas
 “ en état de secourir toutes ces misères”; mais nous y sup-
 “ pléerons en recourant à la charité de cette ville de Montréal dont
 “ nous avons toute la prospérité et le développement tant à cœur toutes
 “ les fois que les intérêts de Québec le permettent ! “ Toujours à la
 “ hauteur de sa position, dans les lettres, dans les sciences
 “ et dans la religion” telle qu'entendue par l'école de Montalembert et du Correspondant, “ Québec s'est distingué et Québec ”
 “ ce boulevard des principes libéraux tant affectionnés de l'immortel
 “ Pie IX et du glorieux Léon XIII, “ Québec, dis-je, avec
 “ mon ministère, mérite nos sympathies. Je demande qu'il
 “ soit accordé des secours qui ne seront pas proportionnés
 “ sans doute, aux misères à secourir, mais qui prouveront

“ les sympathies de cette chambre ” *tout en devant être regardées virtuellement comme équivalant au retrait de toutes les pétitions contre le bill de Laval.*

“ N'est-ce pas que c'est touchant....pour ces bons habitants de Québec ? Et, cependant, ce n'est pas tout : M. Chapleau qui avait déjà déclaré si à propos, devant la chambre, que *tout va pour le mieux dans nos écoles normales d'après les renseignements à lui communiqués sur le sujet par Mgr Lafliche (?)* M. Chapleau, qui de plus se signala devant la même chambre par les paroles citées plus haut, se montra encore admirable, lorsque la discussion sur le bill de l'université commença à sortir de ses limites naturelles ! Tout le monde avait cru voir là des questions de droits, de justice, de sécurité pour les vrais intérêts de tous, même de Laval : or, voici que notre homme d'État, ramenant tout à ses justes proportions, dit avec infiniment de raison—ce qui ne m'avait pas encore frappé—que “ tout se réduit dans cette affaire à une rivalité d'un district contre l'autre ; tout ce que Laval demande, c'est que la chambre déclare, par ce projet de loi, que l'Université Laval a le droit d'aller enseigner ailleurs qu'à Québec. *C'est un droit que possède le premier maître d'école venu !!* Je ne suis pas venu ici avec un mandat impératif ; je ne suis pas ici pour chercher de la popularité. Je regrette qu'on ait soulevé tant de bruit au sujet d'un projet de loi qui n'a en soi aucune importance.”—Quelle hauteur de vues ! Quelle noble indépendance...des principes ! Et quelle force de caractère ! N'est-ce pas, Monsieur le Recteur, que, si Laval méritait d'être sauvée, c'était bien par nos bons libéraux avec le F. Beaugrand et MM. David et Chapleau à leur tête ?—“ Tout cela, M. le Recteur, afin de vous faire mieux comprendre qu'à Montréal on ne manquera pas de chercher une explication au zèle de M. Chapleau et de tout le parti libéral pour l'Université : et je prévois que l'on vous accusera d'avoir employé des moyens peu honnêtes pour vous ménager ces appuis. Veuillez donc me dire s'il est absolument possible de nier l'entente dont il a été question, au sujet de l'influence indue, entre M. Chapleau et l'Université d'une part et les libéraux de l'autre. Est-il vrai que Mgr l'Archevêque n'a obtenu, de ses suffragants, le retrait de la requête sur l'influence indue qu'à la majorité d'une seule voix ?

“ Un mot aussi à propos du décret de 1874 qui devait

“ accorder une université indépendante à Montréal : quel
 “ moyen votre loyauté vous a-t-elle fait employer pour faire
 “ échouer un décret qu'on aurait pu croire exprimer un dé-
 “ sir assez manifeste du St-Siège ? Est-il loyal, est-il hon-
 “ nête, disent encore les citoyens de Montréal, de séparer le
 “ décret de 1876 de la bulle qui a été publiée pour l'expli-
 “ quer et en assurer l'exécution avec la restriction formelle
 “ *cui in nulla re derogatum volumus ?* ” Est-il loyal, est-il hon-
 “ nête, d'agir comme il est dit dans les “ *Mystères dévoilés* ”
 “ du *Monde* (30 Mai), ou dans les “ *Conditions* ” (*Monde*, 4
 “ juin) ? J'espère que vous avez sur tous ces points des ré-
 “ sponses victorieuses à me passer. Seulement, je tiens à
 “ vous dire que les “ *Mystères dévoilés* ” et les “ *Conditions*
 “ *proposées par Laval au Collège Ste-Marie* ” sont bien réel-
 “ lement—il est triste de le constater—*d'un prêtre de Qué-*
 “ *bec !* ” Ce monsieur ne monte pas souvent à la haute-
 “ ville, mais on sait qu'il s'est rendu plus d'une fois à l'U-
 “ niversité avec je ne sais quel air aimable et *dévoûé*. Je
 “ crains que les messieurs de Laval n'aient été *un peu loin*
 “ dans les confidences qu'ils ont faites à tous ceux qu'ils
 “ croyaient leurs amis ! Chose certaine aujourd'hui, c'est
 “ que les documents en question viennent de Québec et
 “ qu'on ne croit pas plus généralement que les Pères Jésui-
 “ tes aient eu la main dans toute cette affaire, qu'on n'a cru
 “ naguère le dire des libéraux, lorsqu'ils affirmaient que les
 “ Jésuites—le Saint Esprit ne suffisant plus—inspiraient et
 “ dirigeaient le concile du Vatican (!)

“ Grâce à des épanchements indiscrets de vos messieurs,
 “ on est ici au courant de tout. On vient de me mettre sous
 “ les yeux les paroles suivantes du célèbre document de M.
 “ G. Ouimet au Card. Antonelli : “ *C'est l'intention bien arrêtée*
 “ *du gouvernement de ne pas traiter cette question (des biens) avec*
 “ *les R.R. PP. Jésuites, mais uniquement avec L'ARCHEVEQUE DE*
 “ *QUEBEC, DONT LA PRUDENCE ET LA SAGESSE INSPIRENT AU*
 “ *GOVERNEMENT LA PLUS ENTIÈRE CONFIANCE. Mais je*
 “ *prie Votre Eminence d'intervenir auprès du St-Siège, afin de*
 “ *soliciter son action immédiate pour arrêter DÉFINITIVEMENT*
 “ *un mouvement dont les résultats mettent en danger la tranqui-*
 “ *lité politique et sociale, briseront l'harmonie qui existe heureuse-*
 “ *ment aujourd'hui, entraveront la marche du gouvernement et pré-*
 “ *judicieront gravement aux intérêts de la religion.* ” On prétend
 “ que ce document a été connu, d'autres ajoutent même, ré-

“ digé à l'Université. Je n'ai pas de peine à croire que cette pièce n'est pas du style de M. Ouimet.

“ Mais je m'aperçois, M. le Recteur, que j'ai donné sur cette 4e question des développements un peu longs. Au reste, il n'est pas besoin de vous en dire bien davantage, je pense. Il suffit que vous sachiez que Mgr l'Archevêque que ne semble avoir rien perdu dans l'opinion de “ *nos hommes d'Etat* ” depuis M. Gédéon Ouimet. Songez, cependant, à diminuer l'effet fâcheux que pourrait produire sur les évêques suffragants la manière un peu cavalière dont M. Ouimet prétendait les traiter. Pour justifier M. Chapleau, lorsqu'il paraît blâmer si vertement toutes les démarches de Mgr l'Archevêque et de l'Université en disant “ *qu'il regrette qu'on ait tant fait pour obtenir une loi QUI N'A EN SOI AUCUNE IMPORTANCE,* ” il faut simplement savoir que M. le Premier ministre n'était pas sérieux. La suite de sa justification sur la responsabilité du *mandat et le mépris de la popularité* peut se tirer *verbatim* des articles publiés par la *Concorde* dans un cas analogue.

“—J'allais oublier de vous prévenir qu'on dit encore, ici, comme à Québec, que c'est *un professeur de Laval qui a fait enlever furtivement les ossements des anciens missionnaires Jésuites, découverts lors de la démolition du vieux collège, et auxquels la bonne population québécoise songeait à donner une sépulture honorable au milieu d'une grande manifestation publique de foi et de patriotisme.*”

“ 5°. *Ne serait-il pas prudent, Monsieur le Recteur, vu l'extrémité où je vous vois réduit, de laisser espérer aux catholiques de la province ce que j'appellerais—passez-moi l'expression—LA CONVERSION de Laval ?* ”

“ Ce serait peut-être, après tout, le moyen le plus sûr de ramener la paix ; j'ajouterai même qu'un retour franc et sincère, chez vous, à des idées plus saines, à un esprit plus loyal, plus juste, plus catholique—soit dit *entre nous*—me semblerait presque nécessaire aujourd'hui pour assurer votre existence à Québec. Vous ne voyez pas tout de chez vous : la question marche rapidement ; et votre position ne s'améliorera guère par le vote qui vient d'être donné. Ne pourrait-on pas dire que cet appui de tout le parti libéral vous a déjà tués ? ”

“ Tout homme sérieux et impartial hausse les épaules en voyant le 1er ministre traiter si sottement un des points

“ les plus graves de cette grande question d'éducation, ques-
 “ tion qui, de l'avis de tous, est bien la question la plus
 “ grave qui se puisse agiter dans un pays, puisqu'elle doit
 “ nécessairement décider de l'avenir d'une nation. Le fait
 “ que certains conservateurs vous supportent n'est pas plus
 “ propre à inspirer la confiance ; ils sont connus pour ne
 “ pas valoir mieux que leurs collègues libéraux. En un
 “ mot, vos intrigues qui se dévoilent davantage chaque jour ;
 “ votre refus formel d'accorder l'enquête, après le désir em-
 “ phatiquement exprimé par vous de voir la question discu-
 “ tée à fond ; vos défenseurs à la tête desquels figurent tou-
 “ jours la rédaction libérale de la pauvre *Revue de Montréal*,
 “ le naïf L. O. David de la *Tribune* libérale et le *franc-maçon*
 “ Beaugrand de la *Patrie* radicale ; vos antécédents, votre
 “ esprit, vos tendances, vos programmes d'étude, vos divers
 “ produits, toutes choses qui exhalent, en dépit de la bulle
 “ pontificale, une très forte odeur de libéralisme : ne sont-ce
 “ pas là, sans en mentionner d'autres, autant de motifs qui
 “ empêcheront infailliblement les catholiques de vous ac-
 “ corder leur confiance, à moins, j'entends, d'une conversion
 “ pleine et entière et bien clairement prouvée par *des faits* ?
 “ On sera sur ses gardes ; toutes les protestations du monde
 “ seront inutiles à l'avenir : il faudra des signes nombreux
 “ et non équivoques pour que l'on croit à votre conversion.
 “ Or, voici des signes qui, je pense, seraient regardés comme
 “ suffisants : Mon dévouement à votre cause m'autorise à
 “ vous les indiquer :

(A) “ Mettre de côté le parti Hamel-Paquet sans, pour
 “ cela, rappeler le parti Légaré, qui ne valait guère mieux.
 “ Vous trouverez au séminaire des hommes qui pensent
 “ comme l'Eglise : pourquoi ne pas vous servir d'eux ?

(B) “ Admettre la surveillance de l'Episcopat, ne serait-
 “ ce que pour faire acte d'obéissance à un désir du Saint-
 “ Siège clairement exprimé.

(C) “ Faire des efforts pour mettre fin à cette formation
 “ libérale de jeunes gens qui envahissent les professions et
 “ et même le clergé de Québec.

(D) “ Rejeter votre programme d'étude révolutionnaire.

(E) “ Ne jamais recourir à la terreur, quand quelqu'un
 “ juge bon de ne pas penser *en tout* par Laval. Le *Courrier*
 “ du *Canada* et les deux Pères Oblats que Mgr l'Archevêque
 “ a voulu régenter comme des écoliers mauvais sujets, ont

“ dû conserver des souvenirs pénibles qui pourraient être
“ partagés par d'autres.

(F) “ Ne point garder de francs-maçons sous prétexte
“ qu'autrement on exciterait une révolution dans le pays,
“ ou qu'au moins les protestants viendraient de suite bâtir
“ à Québec une université à côté de la vôtre. Ce sont de
“ ces choses que vous pourriez peut-être faire croire à Rome
“ pour un temps, mais pas ici, comme le pense Mgr. Lange-
“ vin, même depuis que vous lui avez fait administrer le
“ trop fameux soufflet que tout le monde sait.

(G) “ Cesser de favoriser les empiètements de MM.
“ Chauveau, Ouimet, U. E. Archambault *et Cie* sur le terrain
“ de l'éducation. Vous avez à ce sujet, des traditions peu
“ enviables. Bien des gens se rappellent encore que M.
“ Tachereau, Recteur de Laval, n'a pas cru prudent de nier,
“ lorsqu'il en fut défié, qu'il avait écrit lui-même la lettre
“ de Mgr Baillargeon sur l'éducation. On sait même aujourd'hui
“ que le document du Dr. de Angelis, sur lequel cette
“ lettre reposait, fut tronqué et que vous n'avez pas encore
“ jugé à propos de rendre public le passage suivant, par
“ vous supprimé et transcrit par d'autres, depuis, à Rome,
“ sur le document original : “*Sed non servat,*” dit le docteur
“ Romain en parlant de notre code sur les lois d'éducation,
“ *non servat omnimodam episcopis libertatem vigilantie praesertim*
“ *in articulis 2o, 3o et 4o, quoad textuum approbationem et directionem*
“ *scholarum.*” Et je puis dire que le sous comité dernièrement
“ formé pour examiner un certain projet de loi sur
“ l'éducation n'inspire pas une confiance illimitée. Les
“ idées de MM. Chauveau, Ouimet et Jetté sont connues ;
“ M. Routhier semble devenir accomodant depuis qu'il est
“ docteur de Laval, “ *Honores mutant mores :* ” et on refuse
“ encore de se rassurer par la pensée que ce sous comité est
“ présidé par ce Prélat “ DONT LA PRUDENCE ET LA SAGESSE
“ INSPIRENT AU GOUVERNEMENT LA PLUS ENTIÈRE CON-
“ FIANCE.”

(H) “ Mais de tous les moyens de faire croire à votre
“ conversion, le plus efficace, vous en conviendrez avec moi,
“ M. le Recteur, serait de faire nommer Mgr Bourget *délégué*
“ *apostolique* pour régler les questions de l'Université et de
“ l'*influence indue.*” Songez-y un peu : personne ne serait
“ mieux vu que lui par tous les *catholiques* du pays !

“ Mais je crains, en faisant ces dernières suggestions,
“ n'avoir pas assez compté avec la pauvre nature humaine.

“ Si l'idée d'une conversion réelle ne vous sourit point,
 “ vous êtes au moins assez habile pour imaginer quelque
 “ expédient : et, en ce cas, veuillez répondre aux dernières
 “ petites questions que j'ajoute en courant.

6o. “ *Ne serait-il pas mieux de ne plus parler de Mr Chan-*
 “ *donnet ? Vous vous exposeriez à provoquer des choses*
 “ *désagréables.*

7o. “ *Désirez-vous une inscription pour le monument projeté*
 “ *de M. le G. V. Cuzean ? Il y a, ici, des gens qui seraient en*
 “ *état d'en faire une tout à fait ad rem. Il a été si ultramon-*
 “ *tain ?*

8o. “ *En quelle année de ce siècle ou de quelque siècle à venir*
 “ *Laval jugerait-elle avoir assez rançonné Montréal et lui permet-*
 “ *trait-elle d'avoir enfin son université indépendante ?*

9o. “ *Pourriez-vous envoyer immédiatement de nouveaux do-*
 “ *cuments, tirés de vos archives, à M. L. O. David, qui désire déve-*
 “ *lopper d'avantage sa thèse :— “SI LES LIBÉRAUX ÉTAIENT*
 “ *AUSSI BIEN VUS A MONTRÉAL QU'A QUÉBEC, ILS N'AURAIENT*
 “ *PAS BEAUCOUP A SE PLAINDRE.*

10o. “ *Quand répondrez-vous à la lettre de Mgr de Birtha ?*

11o. “ *Avez-vous quelque chose de sérieux à m'envoyer pour*
 “ *réfuter l'article du COURRIER de Montréal sur LE BACCALAU-*
 “ *REAT DE LAVAL RUINE DES FORTES ETUDES ?*

“ Je compte beaucoup sur vous, M. le Recteur.

“ *Votre tout DÉVOUÉ serviteur, A. Z.*”

Notre dernier mot à Monsieur A.Z. aujourd'hui, est pour
 lui dire qu'il n'a qu'à faire un signe s'il désire en savoir
 d'avantage sur notre position dans l'affaire de Laval.

(20 Juin)

IV.—RÉPLIQUE DE A. Z.

1ERE CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

On vient de m'avertir que vous avez terminé votre ré-
 ponse à A. Z. Vous me permettrez de prendre maintenant
 la parole et de faire voir à vos lecteurs combien j'ai eu rai-
 son de poser certaines questions.

Votre amour pour les classiques anciens, votre zèle

pour les fortes études, votre désir de servir la vérité me font espérer que vous m'écouteriez, même quand mes idées combattent les vôtres.

"Notre correspondant, disiez-vous, prend pour un faible écho des luttes passées les milles protestations, etc."

C'est vrai : j'entends bien un certain bruit, mais je ne vois pas de tempête.

C'est vrai encore : on a cherché à soulever le peuple, qui était tranquille et satisfait de ce qu'il voyait.

Mais les efforts inouïs qu'on a faits pour cela sont la meilleure preuve que l'agitation n'est qu'à la surface.

Tout cela passera.

J'ai souvent entendu l'ancien évêque de Montréal faire les réflexions suivantes :

"Plus une œuvre doit être utile à la religion plus elle trouve de contradictions. Une église ou un couvent à bâtir excite presque toujours des colères terribles en apparence. On dirait que toute la paroisse est en feu. Examinez bien, vous trouverez une demi-douzaine d'intrigants, une ou deux personnes honnêtes mais trompées. Pour s'opposer aux décrets de l'évêque, ils épuiseront toutes les subtilités de la chicane, toutes les ressources de la loi. Puis tout rentrera dans l'ordre."

Son Eminence le Cardinal Simeoni exprime la même idée dans sa lettre du 14 Juin 1880 à M. le Recteur de l'Université Laval : "Vous savez comment les contradictions que rencontre une bonne œuvre en démontrent l'importance et l'excellence. A de telles œuvres la bénédiction du Seigneur ne peut manquer. Après avoir permis que les vents et les flots se soulèvent et s'agitent, il saura accorder en son temps, le calme et la tranquillité."

Pour poursuivre la comparaison, nous pourrions dire à ceux qui persécutent Laval, comme Gamaliel aux Juifs : "Si cette entreprise est des hommes, elle sera détruite ; mais si elle est de Dieu, vous ne pourrez la détruire sans vous exposer à combattre contre Dieu."

Il ne faut pas oublier que par la Bulle *Inter varius*, l'Université a cessé d'être une œuvre civile et profane : elle est devenue une œuvre religieuse, elle occupe une place spéciale dans l'Église et jouit des privilèges accordés aux institutions ecclésiastiques.

Pape IX, par cette bulle, a non seulement rendu hommage à une maison qui est nôtre à bien des titres, mais il a

encore honoré tout le peuple canadien en lui donnant le moyen de conserver et d'enseigner la véritable science.

Cela peut bien soulever l'ennemi de toute vérité.

A. Z.

(23 Juin.)

2de CORRESPONDANCE.

Monsieur le Réducteur,

Ma première question était "si les études historiques n'ont qu'une valeur secondaire dans un siècle où l'histoire est défigurée au profit de l'impiété."

Vous avez bien voulu répondre : "Nous nous permettons de faire observer à A. Z. qu'il déplace la question. Il ne s'agit pas de savoir si les études historiques sont importantes à notre époque, ce dont personne ne doute, mais bien si elles doivent être considérées comme de première importance dans un cours classique."

Je crois cependant être resté dans la question. Cette proposition : "L'étude de l'histoire est importante dans un cours classique," n'est pas un axiome : elle est la conséquence d'une autre proposition, par exemple de celle-ci : "L'étude de l'histoire est importante d'une manière absolue ou d'une manière relative."

C'est la prémisse dont j'avais besoin et que vous m'avez donnée. Vous reconnaissez que cette étude est *importante* aujourd'hui, tout en affirmant que dans un cours classique elle doit être retenu dans certaines limites.

Là dessus, nous sommes d'accord, vous, moi, le Séminaire de Québec.

Seulement, vous accusez cette vénérable institution d'être allée trop loin, et de votre côté, dans votre troisième article, oubliant le premier et le second, vous prétendez que l'histoire n'a plus qu'une valeur *très secondaire dans un cours classique*.

Il me semble que ce n'est plus moi qui sors de la question ; mais n'importe, je n'ai pas le temps d'insister. J'en viens immédiatement à vos preuves.

"Mgr Dupanloup, dites-vous, expose et prouve la thèse que nous défendons."

En êtes-vous bien sûr ?

T
Dupan
l'ensei
pables
dans
dire e

" prin
" tuel
" gues
" men
" On
" RE,
" inte
" phié
" vou
" esse
" cati

" tain
" les
" ont
" l'in
I
placé
seign
ACCE

a-t-on
ARTS
PHI
prin
scien
à cu
l'ho

les c
toire
surt

est
pou

Traitant de la HAUTE ÉDUCATION INTELLECTUELLE, Mgr Dupanloup se demande (Vol. 1er p. 13) "quel sera l'objet de l'enseignement et de l'étude" considérés comme moyens capables de procurer cette haute éducation. Il distingue dans l'enseignement, l'*objet essentiel et principal* de l'*objet secondaire et accessoire*, puis il répond :

" On a donné et on donne encore pour objet essentiel et principal aux études, dans la grande éducation intellectuelle des hautes classes sociales, l'enseignement *des langues* et des littératures *grecque et latine*, joint à l'enseignement de la langue et de la littérature maternelle.....(p.14)
 " On y joint communément et nous y joindrons aussi l'HISTOIRE, qui est un *auxiliaire si utile* de tout grand développement intellectuel et moral ; nous y joindrons surtout la *Philosophie* qui est le couronnement naturel et comme la clé de voûte de la haute Education.....Tel est chez nous l'objet *essentiel* et principal de l'enseignement dans la haute éducation intellectuelle.

" L'étude de *certaines langues vivantes*.....l'étude de *certains arts* d'agrément, comme le dessin, la musique, et enfin *les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques*, ont été choisis pour devenir l'*objet secondaire et accessoire* de l'instruction, etc."

Il est bien impossible de s'y tromper : l'histoire est placée parmi les objets ESSENTIELS ET PRINCIPAUX de l'enseignement, et pas du tout parmi les objets SECONDAIRES ET ACCESSOIRES, qui sont clairement énumérés.

Nous allons voir ce qui a pu vous induire en erreur.

Mgr Dupanloup se pose (p. 16) la question : "*Pourquoi a-t-on fait des LANGUES et des LITTÉRATURES, et non pas des ARTS, et non pas des SCIENCES, non pas de l'HISTOIRE ou de la PHILOSOPHIE, qu'on admet d'ailleurs en partage, l'objet essentiel et principal de cette haute éducation intellectuelle*, quand les arts, les sciences, l'histoire et la philosophie sembleraient si propres à cultiver, à développer, à polir et à élever les facultés de l'homme ?"

Cette question revient à cette autre : Pourquoi, parmi les objets essentiels de l'enseignement, ne pas mettre l'histoire en première ligne, groupant autour d'elle tout le reste surtout les langues anciennes ?

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette question est bien différente de la mienne, et que Mgr Dupanloup pourrait fort bien prouver que l'Histoire ne doit pas être

l'objet *essentiel et principal* de l'enseignement, sans qu'on puisse inférer de là qu'elle "n'a qu'une valeur TRÈS secondaire dans le cours classique."

Dans la citation faite par vous, l'évêque d'Orléans distingue dans l'histoire "deux parties bien distinctes" les *faits* et la *philosophie des faits*, ou une partie *secondaire* et une partie *principale*. Il établit qu'on ne saurait enseigner aux enfants la partie *principale*, la *philosophie de l'histoire* ; mais qu'on doit se borner à leur donner la partie *secondaire de l'histoire*, le récit des faits. Réduite à ces proportions, l'histoire ne peut être l'objet ESSENTIEL ET PRINCIPAL DE L'ENSEIGNEMENT.

Mais rien n'empêche qu'il soit encore un objet *important*.

Car, ce que Mgr Dupanloup refuse, avec raison à l'histoire, il le refuse aussi (p. 75) à la philosophie, qui ne peut non plus être l'objet *essentiel et principal* de l'enseignement, cependant, personne ne prétendra que la philosophie "n'a qu'une valeur très secondaire dans les études classiques." Écoutons toujours Mgr Dupanloup :

" Je dois dire enfin que les *sciences philosophiques* elles-mêmes, que je fais du reste entrer avec *l'histoire* comme OBJET ESSENTIEL d'enseignement et d'étude..... ne sauraient en devenir le premier fondement et l'unique moyen. (p. 75.)

Le Séminaire de Québec est certainement du même avis.

" On n'a jamais contesté sérieusement les avantages et la nécessité même des études historiques : parmi les hommes dignes d'être entendus, il n'y a jamais eu qu'une voix à cet égard (t 2, p. 1)"

" On m'objectera ce que j'ai écrit moi-même : que la philosophie de l'histoire n'est accessible qu'à une raison forte, à une intelligence élevée, qui ne sont presque jamais de cet âge. Sans aucun doute ; mais, pour être capable un jour de ces grandes et belles études historiques, il faut y avoir présumé de bonne heure par une étude élémentaire ; il faut connaître les faits ; il faut posséder tout ce qui constitue, comme dit Cicéron, les matériaux et comme les premiers fondements de l'édifice : l'ordre des temps, la description des lieux, le nom des personnages, la suite des événements, voilà ce qui doit être préliminairement gravé dans la mémoire (t. 2 p. 5.)

" La forte étude de l'histoire est donc d'une SOUVERAINE IMPORTANCE dans les maisons d'éducation chrétienne

" et surto
" elle est
" ce plus
" neur du
" science

Il faut
De la Hau
qui résum

" Ain
" deux so
" nités : le
" de l'ense
" les autre
" Les étud
" trois gra
" NOUS NE
" seuleme
" et des li
" GRANDE
" tie des l
" tuelle co

En v
qu'elle es
l'opinion
peut s'em
bel ouvra
fier.

Il m
fait à l'h
(28

V
Eus
portanc
qui se r
monstr
" On vi
nos arti
que no
d'assez
notre

“ et surtout dans les petits séminaires, parce que d’abord elle est en elle-même une belle et noble science, une science plus que jamais NÉCESSAIRE ; parce qu’ensuite l’honneur du sacerdoce et de la foi chrétienne veut que cette science soit dignement enseignée, etc., etc., (t. 2. p. 77.)

Il faudrait citer une partie considérable du 2^e volume *De la Haute Education*, mais je m’arrête au passage suivant, qui résume toute la pensée de l’illustre auteur :

“ Ainsi donc, nous l’avons dit déjà, et nous le répétons, deux sortes d’études concourent à la perfection des *humanités* : les unes, *principales*, qui sont et demeurent le fond de l’enseignement dans la haute éducation, intellectuelle ; les autres, *secondaires*, qui en deviennent le complément. Les études *principales* embrassent les trois *langues* et les trois grandes *littératures* française, latine et grecque, dont NOUS NE SÉPARONS PAS l’*Histoire* et la *Philosophie*, qui non-seulement se lient étroitement à l’intelligence des langues et des littératures, mais qui ont, par elles-mêmes, une GRANDE IMPORTANCE. Elles font ESSENTIELLEMENT partie des Humanités dans toute haute éducation intellectuelle convenablement instituée.”

En voilà assez, Monsieur le Rédacteur, pour faire voir qu’elle est, sur l’étude de l’histoire dans un cours classique, l’opinion de Mgr Dupanloup, et vous avouerez qu’on ne peut s’empêcher de la partager quand une fois on a lu son bel ouvrage *De la Haute Education* ; cela suffit pour me justifier.

Il me reste à voir quelle part le Séminaire de Québec fait à l’histoire dans ses programmes.

(28 Juin)

A. Z.

V.—RÉPONSE A LA RÉPLIQUE DE A. Z.

Eussions-nous l’intention de trancher de l’homme d’importance ou d’afficher, comme A. Z., une conviction aveugle qui se met au-dessus de tout raisonnement et de toute démonstration, nous ne pourrions pas dire à son exemple : “ On vient de nous avertir que A. Z. a terminé sa réponse à nos articles sur le Baccalauréat de Laval ” : la raison, c’est que notre correspondant est resté en chemin et qu’après d’assez longs délais—sa dernière lettre a été publiée dans notre N^o du 28 Juin,—loin de terminer sa réplique, il ne

donne plus même signe de vie. Peut-être les arguments qu'il cherche contre nos articles ne se sont-ils pas encore présentés en foule à son esprit.

En attendant, nous dirons simplement que nous avons lu avec beaucoup d'attention les deux correspondances de A. Z. et que nous entreprenons aujourd'hui d'y répondre.

Le croiriez-vous ? Monsieur A. Z., qui d'abord ne saisissait sur la question de Laval qu'un "*faible écho*," commence à entendre "*un certain bruit*." Evidemment son oreille devient plus fine. Il ne voit pas encore de tempête. D'autres Lavalistes un peu plus clairvoyants, reconnaissent pourtant dans ce bruit le signe précurseur d'un orage prochain ; et quelques-uns, dit-on, outre les envoyés *officiels* déjà en route, se rendront bientôt à Rome afin de prêter à ceux-ci l'appui de leur influence politique et de réussir ainsi plus sûrement à tout conjurer. On ne croit pas apparemment, bien plus, notre digne Premier ne semble plus croire lui-même, qu'il s'agisse d'un *feu de paille* ou tout simplement d'un *droit accordé au premier maître d'école venu*. Il n'est point prouvé que A. Z. ne verra pas un jour la tempête et, peut-être même le naufrage d'une "*vénérable institution*."

Mais une chose triste à constater, c'est qu'on ait "cherché à soulever le peuple qui était tranquille et satisfait de ce qu'il voyait." Assurément nous avons peine à ne pas partager l'indignation de A. Z. Quoi ! venir troubler la paix de ce bon peuple de Montréal qui était si content de voir le séminaire de Québec lui apporter une succursale *de sa façon*, des professeurs *de sa façon*, des programmes *de sa façon*, et tout cela presque pour rien : les Montréalais n'auront qu'à faire les frais de la succursale et à combler le déficit que M. Hamel a signalé dans les finances de l'Université de Québec. Nous croyons, avec A. Z., qu'il faudrait poursuivre *comme perturbateurs de la paix publique* tous ceux qui sont venus dire *au bon peuple* de Montréal jusque-là *si doux et si patient* : "Vous n'avez pas besoin de Laval ; employez votre argent à fonder une université catholique plutôt qu'à payer les folles dépenses du Séminaire de Québec. Restez maîtres chez vous. La charte royale et la bulle pontificale vous le permettent."

Jusqu'ici nous étions presque d'accord avec notre correspondant. Mais nous sommes forcé de nous séparer de lui lorsqu'il met un sophisme dans la bouche du vénérable archevêque de Martianopolis. Qui eut jamais espéré que

Sa Grand
faveur de
dans ce b
moyen de
souvent e
flexions s
" religion
" ou un c
" terrible

Après
Montréal.
œuvre do
gument é
ticulier, v
le qui ép
religion."
faux, s'éc
Pour vou
le syllogi
contradic
contradic
Ne voyez
la 4e règl
qu'il fut
Tout ce d
à la relig
Bourget,
pas plus
de retire

Vous
dans les
ment la
gardez d
religion
commen
vent les
de quel
francs m
vent du
tile à l'I

Poi
succursa
raux de

Sa Grandeur Monseigneur Bourget prendrait la parole en faveur de la succursale de Laval, et surtout qu'elle ferait dans ce but un sophisme ? Monsieur A. Z. a trouvé le moyen de lui extorquer l'un et l'autre. Écoutez : " J'ai souvent entendu l'ancien évêque de Montréal faire les réflexions suivantes : " Plus une œuvre doit être utile à la religion, plus elle trouve de contradictions. Une église ou un couvent à bâtir excite presque toujours des colères terribles en apparence, etc."

Après avoir posé cet antécédent, l'ancien évêque de Montréal, toujours si logique, ajoutait sans doute : " Si votre œuvre doit être utile à la religion, elle sera contredite." L'argument était en forme. Notre correspondant n'est pas si particulier, voici sa conclusion : " Donc l'œuvre de la succursale qui éprouve tant de contradictions, doit être très utile à la religion." — " Arrêtez ! Monsieur A. Z., votre syllogisme est faux, s'écrie un élève encore novice dans la dialectique. Pour vous faire toucher du doigt le point faible, je construis le syllogisme. Toute œuvre utile à la religion éprouve des contradictions ; or l'œuvre de la succursale éprouve des contradictions ; donc cette œuvre est utile à la religion. Ne voyez-vous pas, M. A. Z., que ce syllogisme pêche contre la 4^e règle : *Aut semel aut iterum medius generaliter esto* ? Pour qu'il fut régulier, il faudrait renverser votre majeure et dire : Tout ce qui éprouve des contradictions est une œuvre utile à la religion. Mais cette proposition n'est pas celle de Mgr Bourget, et de plus elle est fautive. Vous n'êtes donc pas pas plus avancé, et ce que vous avez de mieux à faire c'est de retirer tout l'argument."

Vous désirez avoir un signe extérieur pour connaître, dans les questions qui intéressent directement ou indirectement la religion, quel est le bon ou le mauvais parti. Regardez d'abord de quel côté les ennemis ordinaires de la religion vont se ranger, puis mettez-vous de l'autre. Mais comment saurais-je, nous direz-vous, de quel côté se trouvent les ennemis de la religion ? Rien de plus facile : voyez de quel côté se rangent les radicaux, les protestants, les francs maçons ; leur instinct joint aux lumières qu'ils reçoivent du maître les conduira naturellement dans le parti hostile à l'Église, soyez-en sûr.

Point de difficulté maintenant dans la question de la succursale. Vous savez de quel côté se sont rangés les libéraux de toutes les nuances ; vous savez pour qui les sympa-

thies des loges maçonniques et surtout de l'*illustre* (!) éditeur de la *Patrie* ; vous savez ce que pense le *Witness*, le plus fanatique de tous les journaux protestants de Montréal. Pour nous, si nous avons eu des doutes, ils auraient cessé le jour où nous avons entendu ce journal affirmer que la ligne de démarcation qui divise aujourd'hui les conservateurs entre eux est " *cette même ligne profonde qui divisait les jésuites des constitutionnalistes ou gallicans* ; que, si l'archevêque de Martiano-polis et l'évêque des Trois-Rivières, " *ces deux évêques ultramontains*," si des hommes tels que MM. Taillon et Trudel se sont rangés contre Laval, c'est parce que " *Laval a été le château fort du constitutionnalisme*," et parce que, " *quand les droits du peuple ont été menacés par l'influence indue dans le Comté de Charlevoix, ce fut un professeur de Laval qui fit courageusement connaître la chose, etc.*" ; enfin que " *dans les questions touchant l'économie interne de la société canadienne-française, un protestant sera généralement dans la bonne voie quand il marchera avec ceux qui ont des vues opposées à celles de MGR BOURGET et de MGR LAFIÈCHE.*

Quant à la lettre de Son Eminence le Cardinal Siméoni, tout le monde sait à quoi s'en tenir ; et votre citation n'est que du réchauffé que personne désormais n'avalera. Du reste vous avez oublié que dans cette lettre il s'agit des " *contradictions que rencontre une bonne œuvre*" ; or il n'est pas encore prouvé que l'œuvre de la succursale soit une bonne œuvre ; quelques-uns même pensent que c'en est une fort mauvaise.

Ce qui nous a le plus égayé, ç'a été de voir notre correspondant évoquer l'ombre de Gamaliel pour confondre tous les adversaires de Laval. Prenez-y garde, Monsieur A. Z. ; votre Gamaliel est un *libéral*—car la chose a existé bien avant le nom—Si les apôtres étaient des imposteurs, il fallait les punir suivant toute la rigueur des lois ; s'ils avaient une mission divine, il fallait non-seulement ne pas les empêcher de l'exercer, mais encore encourager et favoriser leur ministère. Les principes de Gamaliel sont peut-être les vôtres, Monsieur A. Z., mais ils ne sont pas ceux de l'Église, ni par conséquent les nôtres.

En parlant encore de la bulle *Inter varias*, ne voyez-vous pas que vous ressassez toujours les mêmes choses ? Faites disparaître de cette bulle la fameuse restriction *qui concerne la succursale* et vous pourrez alors vous en servir contre nous.

Notre correspondant nous ayant demandé " *si les étu-*

des historiques n'ont qu'une valeur secondaire dans un siècle où l'histoire est défigurée au profit de l'impiété," nous avons répondu qu'il déplaçait la question. "Il ne s'agit pas, disons-nous, de savoir si les études historiques sont importantes à notre époque, ce dont personne ne doute, mais bien si elles doivent être considérées comme de PREMIÈRE importance dans un cours classique."

Voici comment Monsieur A. Z. prétend se disculper : "Je crois cependant être resté dans la question. Cette proposition : "L'étude de l'histoire est importante dans un cours classique," n'est pas un axiome ; elle est la conséquence d'une autre proposition, par exemple de celle-ci : "L'étude de l'histoire est importante d'une manière absolue ou d'une manière relative."

Notre correspondant nous fait l'effet d'un enfant gourmand et menteur qui, surpris par sa mère dans le pot aux confitures, affirme cependant qu'il ne dérobe rien. Ceci soit dit sans comparaison. Mais, Monsieur A. Z., vous êtes pris sur le fait ; même en vous défendant vous vous rendez coupable de la faute dont on vous accuse. Nous prétendons que l'étude de l'histoire n'est pas "DE PREMIÈRE importance dans un cours classique." Pour combattre notre assertion vous deviez en bonne logique prendre la contradictoire et dire : L'étude de l'histoire est de PREMIÈRE importance dans un cours classique. Vous avez mieux aimé supprimer le mot "PREMIÈRE" et dire : "L'étude de l'histoire est importante dans un cours classique." Vous voilà donc convaincu encore une fois d'avoir déplacé la question, même en voulant prouver que vous ne l'aviez pas fait. Le tour de passe-passe est habile ; c'est peut-être le seul moyen de pallier sa défaite, lorsqu'on se trouve en face d'arguments insolubles ; mais ce n'est pas honnête, ce n'est pas loyal.

Et quand même la question serait ce que vous la faite, que signifie cet argument : "L'étude de l'histoire est importante d'une manière absolue or d'une manière relative" ; donc elle "est importante dans un cours classique." Nous ne saisissons pas la conséquence. On pourrait tout aussi bien dire : L'étude de la théologie, de la médecine, du droit est importante d'une manière absolue ou d'une manière relative ; donc elle est importante dans un cours classique. Or qui ne voit l'absurdité d'une telle conclusion ?

Notre correspondant se plaint ensuite que "dans notre troisième article, oubliant le premier et le second," nous

prétendions " que l'histoire n'a plus qu'une valeur *très secondaire dans un cours classique.*" Mais n'est-ce pas ce que nous avons dit en propres termes dans notre second article ? Lisez plutôt : " Nous sommes même persuadé qu'elles (les études historiques) n'ont qu'une valeur TRES SECONDAIRE, lorsqu'il faut préparer la jeunesse aux carrières libérales par une solide éducation intellectuelle." Comme on le voit, c'est Monsieur A. Z., qui oublie notre second article. Il oublie également notre premier, car nous ne voulons attribuer qu'à un défaut de mémoire, l'injuste accusation de contradiction qu'il porte contre nous. Voici en effet ce que nous lisons dans ce premier article : " Il y aurait ici des choses fort intéressantes à dire sur l'*importance exagérée* accordée à l'étude de l'histoire et de la géographie, toujours au détriment du grec et du latin et par conséquent des fortes études." Nous ne faisons qu'exprimer alors d'une manière générale ce que nous avons développé plus tard, en répondant à la première question de notre correspondant. Qui voit dans ces paroles l'ombre d'une contradiction ?

Ainsi donc, Monsieur A. Z. il est prouvé 1° que vous aviez déplacé la question dans votre première correspondance ; 2° que vous venez de le faire une seconde fois et 3° que nous avons toujours été conséquent avec nous-même quand nous avons parlé de l'histoire.

Nous arrivons maintenant à cette partie de votre argumentation que vous croyez irréfutable, à en juger par le ton de conviction, nous dirions presque de fierté, que votre style a pris tout à coup sous votre plume. Il s'agit d'un texte de Mgr Dupanloup contredisant en apparence celui que nous avons cité. Rien de plus facile pourtant que de faire disparaître ce semblant de contradiction ; il n'y a qu'à étudier le contexte. C'est ce qu'on fait toujours en pareille circonstance et c'est évidemment ce que notre correspondant a oublié de faire.

Lorsque l'évêque d'Orléans a voulu comparer *l'histoire aux langues vivantes aux arts d'agrément, aux éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques*, il en a fait, avec la philosophie, la langue naturelle et les langues latine et grecque, l'objet *essentiel et principal* de l'enseignement dans la haute éducation, jugeant à bon droit que l'histoire a une part plus grande dans la formation intellectuelle du jeune homme que les autres connaissances dont il fait un objet *secondaire et accessoire.* Mais lorsque le même auteur a placé,

comme
nes e
alors
ne pe
te éd
histo
thém
qu'u
côté,
sacri

force
des é
Il est
tend
avec
grec
voilà

sur l
à un
enfin
puis
Juill
dant
mêm
la M
leme
mêm
jour

pele
cons
sign
seig

nou
les p
étud
telli

comme nous, les études historiques en face des études latines et grecques, il s'est exprimé bien différemment. C'est alors qu'il a dit : " Réduite à ces bornes l'histoire *n'est pas et ne peut pas être l'objet principal* de l'enseignement dans la haute éducation." Il va même plus loin et il fait des études historiques un "accessoire". "Une analyse grammaticale, un thème ou des vers latins donneront toujours plus de peine qu'une leçon d'histoire. L'attrait sera donc toujours de ce côté, si l'on n'y prend garde, et le PRINCIPAL risquera d'être sacrifié à L'ACCESSOIRE." (T. 2, p. 23.)

A la fin de sa correspondance, monsieur A. Z. accumule force textes pour démontrer l'importance, la nécessité même des études historiques. Pourquoi se donner tant de peine ? Il est encore en dehors de la question, puisque ce qu'il prétend prouver, nous ne l'avons jamais nié. Nous voulons avec *Mgr Dupanloup* que, dans un cours classique, le latin et le grec soient le PRINCIPAL et que l'histoire soit L'ACCESSOIRE : voilà tout — (21 Juillet.)

VI.—CONCLUSION FINALE.

Le 31 mai dernier nous écrivions notre premier article sur le Baccalauréat ; quelques jours après nous répondions à une série de questions posées par le correspondant A. Z. ; enfin à une réplique commencée le 23 Juin, continuée le 28, puis complètement avortée, nous répondions les 20 et 21 Juillet, espérant ainsi la verve de notre correspondant. Tous nos efforts ont été inutiles, et le public lui-même qui, après avoir lu les dernières correspondances de la *Minerve* sur le programme catholique, se tournait naturellement vers A. Z., a vu frustrer son espoir. Aussi, las nous-mêmes d'attendre de semaine en semaine, nous écrivons aujourd'hui quelques mots de conclusion finale.

Dans les articles précédents nous n'avons pu que rappeler brièvement certains principes et déduire quelques conséquences propres à dévoiler des tendances funestes et à signaler un danger véritable en matière d'éducation et d'enseignement classique.

Nous en avons dit, cependant, assez pour montrer que nous avons raison de jeter le cri d'alarme et de dénoncer les programmes de Laval, comme étant la ruine des fortes études. Le mal fait de rapides progrès : le niveau des intelligences baisse, le matérialisme gagne de plus en plus

du terrain et l'on voit venir le jour, où les Français du Canada, renonçant à la supériorité intellectuelle que personne autour d'eux n'avait songé jusqu'ici à leur contester, ne seront plus, comme dit Mgr Dupanloup : "*qu'une nation médiocre de petits et innombrables industriels avec des mécaniciens pour chefs et des algébristes pour guides, dans les grandes voies de la civilisation sociale et morale.*" Ne veut-on pas établir un cours commercial obligatoire dans tous nos collèges et même dans nos séminaires ! Ne crie-t-on pas sur tous les tons : " A quoi servent le grec et le latin ? " Ne demande-t-on pas sans cesse des études *pratiques* qui mettent un jeune homme en état de faire bientôt de l'argent ?

Nous le savons, le besoin qu'on signale est réel : il faut ouvrir de nouvelles routes à notre intelligente jeunesse ; l'industrie, le commerce, le génie civil, etc, voilà des carrières honorables qui l'attendent, Mais devons-nous, pour satisfaire un semblable besoin, fermer les yeux sur un besoin d'un ordre bien supérieur et empêcher la formation de cette classe d'élite qui doit se préparer, par de fortes études classiques, à guider plus tard la société dans les voies du progrès intellectuel et de la vraie civilisation ? Non, assurément. Ouvrons des écoles spéciales, multiplions-les ; point de monopole. Les chers Frères sont prêts à prendre la direction de semblables écoles. Si on semble tant les craindre en certains quartiers, si on a tant travaillé pour faire avorter l'école polytechnique de Québec, si on s'oppose avec tant d'acharnement à la fondation des académies qui doivent être sous leur direction, c'est qu'on prévoit bien que de tels maîtres feront beaucoup mieux avec moins d'argent, comme ils l'ont prouvé dans d'autres pays. Mais ce qui fait trembler certains hommes, voilà précisément ce qui doit exciter le zèle des vrais catholiques, de tous ceux qui ont à cœur l'avenir de leur pays.

Quant aux études classiques, loin de les affaiblir, fortifions-les. Gardons les vieilles méthodes, comme nous l'écrivait naguère un de nos lecteurs. Imprimons un nouvel élan aux études philosophiques si fortement recommandées par Léon XIII. Seules, elles peuvent donner à l'intelligence son parfait développement ; seules, elles fournissent au jeune homme les principes sûrs et inébranlables dont il aura besoin plus tard pour éclairer tous ses jugements et pour guider sa conduite. Libre à certain journaliste, parlant de choses qu'il ne connaît pas, de ne voir dans les élèves qui

sur
les
La
Sai
le r
cha
scu
cou
de
cho
tise

cle
l'an
nou
ves
cla
hom
élev
ma
pou
fec
te
tre
éd
no
pa

sortent de nos collèges classiques, que des jeunes gens habiles à " ergoter en grec ou en latin, voire même en français." La chose n'est pas nouvelle. Le R. P. Champeau, prêtre de Sainte-Croix, écrivait déjà, il y a plusieurs années : " Tout le monde se croit expert dans l'art d'élever la jeunesse, et chacun veut faire prévaloir ses opinions. En peinture, en sculpture, en mécanique, et dans la plupart des arts, beaucoup de gens avouent leur incompetence et se dispensent de dire des sottises ; mais, en éducation, c'est toute autre chose, les moins connaisseurs se croient en droit de dogmatiser à tort et à travers."

Pour nous, marchant à la lumière des plus grands siècles de culture intellectuelle et prenant pour guide, dans l'art de former la jeunesse, les maîtres les plus expérimentés, nous voyons autre chose que des " ergoteurs " dans les élèves qui ont fait avec succès leurs études dans nos collèges classiques, nous voyons comme dit Mgr Dupanloup, "*des hommes véritablement dignes de ce nom par le développement le plus élevé de toutes leurs facultés intellectuelles et morales.*" Il leur manque bien certaines connaissances pratiques, mais ils pourront les acquérir facilement, maintenant qu'ils ont perfectionné leur intelligence et qu'ils l'ont préparée pour toute espèce d'études ; et ils auront toujours sur tous les autres les avantages immenses qu'apporte avec soi la haute éducation intellectuelle. Que nos collèges travaillent à nous fournir de tels hommes et ils auront bien mérité de la patrie.

Montréal, 18 Septembre 1881.

ven
réa
dé
jus

na
no

L

m
le
q
m
la
m
s
c
m
c
F

F
c
/

APPENDICE.

Aux remarquables articles sur le Baccalauréat que nous venons de reproduire avec l'agrément du *Courrier de Montréal*, il nous paraît utile d'ajouter ici certains documents ou développements très propres à en faire ressortir toute la justesse et la solidité.

Ces quelques pages, qui eussent trop ralenti la marche naturellement rapide de la discussion, seront lues, croyons-nous, avec intérêt dans un appendice.

NOTE (A.)

LIBERTÉ QUE LAVAL ENTEND LAISSER AUX AUTRES MAISONS D'ÉDUCATION.

Quelques-uns, paraît-il, ont peine à comprendre comment les colléges affiliés sont moralement forcés de suivre les programmes de Laval. Mais ces colléges, pour obtenir quelque succès dans les concours, ne doivent-ils pas conformer leur enseignement aux programmes actuels ? Or, dans la détermination de ces programmes, qui a eu le dernier mot ? L'Université n'était-elle pas libre de rejeter l'avis non seulement de la majorité, mais même de l'unanimité des colléges ? Et ceux-ci, de leur côté, n'étaient-ils pas moralement forcés de s'affilier ? Quelle liberté avaient-ils donc, si ce n'est la liberté de proposer des programmes que Laval pouvait admettre ou rejeter ?

Voilà pour le passé : quant à l'avenir lisons le dernier paragraphe des *Règlements concernant le Baccalauréat et l'Inscription dans la Faculté des Arts de l'Université-Laval pour les colléges affiliés*, 1880 ; "De son côté l'Université s'engage à ne modifier les règlements concernant l'Inscription et le Baccalauréat."

lauréat dans la faculté des Arts, qu'après avoir pris l'avis des Collèges affiliés, et sur l'assentiment d'au moins les deux tiers de ces Collèges."

Comme on le voit, Laval pourra modifier les Règlements avec l'assentiment des deux-tiers des collèges ; mais les deux tiers des collèges, ou même *tous* les collèges pourront-ils apporter la moindre modification sans l'assentiment de Laval ? Les Règlements se gardent bien de le dire.

Et, si, après avoir vu la liberté que donne l'affiliation, on désire maintenant connaître celle qui attend un collège érigé en Faculté des Arts, on n'a qu'à lire ce que le *Comité des Citoyens de Montréal* faisait insérer dans les colonnes du *Monde* le 4 Juin dernier. Voici ce document.

SUCCURSALE DE LA FACULTÉ DES ARTS DE LAVAL A MONTREAL.

Conditions proposées par Laval aux Pères Jésuites.

On n'a pas encore oublié l'admirable lettre adressée au *Nouveau-Monde*, le 13 Mars 1873, par Mgr Bourget, évêque de Montréal. Le vénérable et héroïque prélat, en réponse à d'odieuses calomnies *parties de Québec*, y rappelait tout modestement la loyauté de sa conduite envers Mgr l'Archevêque, l'Université-Laval et le Saint-Siège.

Tout cela, pourtant—on le sait—n'a pas empêché, plus tard encore, un abbé de triste mémoire, et d'autres, après lui, parmi lesquels un haut dignitaire ecclésiastique—de représenter Mgr Bourget comme rebel à l'autorité pontificale.

Faut-il s'étonner, alors, si l'on entend certaines gens insinuer, affirmer même quelquefois formellement que *les Pères Jésuites ont voulu faire une opposition déraisonnable à Laval et "bouder", en refusant la faculté des Arts !* La mesure, en fait d'énormités, étant à son comble, la vérité revendique ses droits et réclame aujourd'hui, sur cet autre point, contre l'effronterie du mensonge.

I

Que la faculté des Arts ait été offerte aux Pères Jésuites, il n'y a pas à en douter. Une lettre de Mgr Fabre, lue aux fidèles de Montréal du haut de la chaire, annonça même un jour que les Pères Jésuites seraient chargés de cette faculté.

Mais ce qui ne semble pas bien connu, c'est le fait que Sa Grandeur lança cette mesure sans s'être assurée du consentement des Pères, sans même savoir si les conditions de Laval seraient acceptables. Ce qui, aussi, n'a pas été connu jusqu'ici du public, c'est la raison qu'ont pu avoir les Jésuites de refuser les conditions, plus tard, à eux proposées par Laval.

II

Aujourd'hui, nous pouvons, *nous devons dans l'intérêt de la vérité et de la justice* affirmer ce qui suit :

1o C'est le Rév. P. Général de la Compagnie de Jésus. lui-même qui, après *mûr examen*, comme on le pense bien, n'a pas jugé acceptables les conditions portées par Laval au collège Ste-Marie.

2o M. Colin, déjà doyen de la faculté de théologie de Laval à St-Sulpice,—aujourd'hui supérieur du séminaire—déclarait un jour que jamais St-Sulpice n'aurait accepté une faculté à de pareilles conditions.

3o M. le recteur Hamel a avoué lui-même au Rév. P. Recteur du Collège Ste-Marie—il a été distinctement entendu—que Laval préférerait ne pas voir une facultée établie chez les Jésuites. Et on verra bientôt que les conditions de M. Hamel étaient bien faites pour assurer le refus tant désiré par Laval.

4o Enfin, plusieurs ont cherché, depuis longtemps—mais sans succès—à obtenir des R. P. Jésuites des renseignements précis sur les conditions en question. Or, personne, pourtant, plus que les Jésuites eux-mêmes, n'avait droit, ce semble, de révéler les conditions exorbitantes de Laval, surtout depuis que celle-ci, dans le but évident de jeter de l'odieux sur les Pères à cause de leur refus, a inséré dans son annuaire de 1878-79, p. 92, les lignes suivantes :

“ Conformément à la décision de la S. C. de la Propagande, en date du 1er Février 1876, qui a été publiée dans l'annuaire de l'année dernière, une succursale de l'Université Laval a été établie à Montréal dans le courant de la présente année. Cette décision ne regarde que les facultés de droit et de Médecine ; cependant des démarches ont été faites pour organiser en même temps, à Montréal, le personnel des deux autres facultés. *Les Arts, offerts aux Pères Jésuites du Collège Ste-Marie, n'ont pu être acceptés* DANS CES

CONDITIONS. *La faculté de Théologie a été agréée par les messieurs de St-Sulpice, et établie au grand séminaire.* Les trois facultés de Théologie, de Droit et de Médecine sont ainsi organisées à Montréal comme à Québec. D'après la charte Royale, confirmée par la décision romaine, il ne peut y avoir qu'une seule faculté de chaque dénomination. Les professeurs d'une même faculté, à Québec et à Montréal, sont donc absolument sur le même pied, soumis aux mêmes règlements et jouissant mêmes privilèges."

Les paroles que nous soulignons, ne conduisent-elles pas tout naturellement à penser que les conditions posées par Laval étaient les mêmes pour les sulpiciens et pour les jésuites ? Les jésuites voulaient donc " boudier " ; voilà ce que l'on disait tout haut après l'avoir insinué d'abord ; voilà ce que la *Revue de Montréal*, soutenue par la piteuse école libérale de Montréal, a cherché à nous faire croire.

Et cependant, il est absolument faux de dire que Laval a traité les jésuites comme les sulpiciens.

Nous avons déjà cité, le sentiment de M. Colin, ptre, S. S. : un mot maintenant des conditions proposées au collège Ste-Marie. Ceux qui désireraient vérifier l'exactitude de nos assertions sur ce point, n'auraient qu'à recourir aux archives soit de l'Université Laval, soit de l'évêché de Montréal, où se trouvent les textes:

III

CONDITIONS POSÉES PAR LAVAL AU COLLÈGE STE-MARIE POUR LA FACULTÉ DES ARTS :

1°. Tous les pères professeurs à la faculté seront nommés par le conseil universitaire de Laval !

2°. Le même conseil universitaire nommera, si besoin est, des laïques pour compléter le personnel enseignant de la faculté !!

3°. Le R. P. Recteur du collège, devant agir comme doyen de la faculté, sera soumis, lui aussi, à l'approbation de Laval !!!

4°. Il n'y a qu'une seule Université Laval qui doit rester telle qu'elle est, avec ses droits et privilèges : aussi, un seul corps dirigeant, le conseil universitaire. Les professeurs de Montréal sont soumis aux *mêmes règlements, AUX MEMES PROGRAMMES D'ETUDES* que les professeurs de Québec.

qu'el
la ch
pouvo
mauce
sité, l
autres

suite
fesse
core
des
célèr
leur
mer
trois
hom
prog

mis
rait
peu
pou
tion
con
de
con
ple
tor
te
ém
fai
Co
ce
sa
av
fa
oc
pl
uc

Encore : Laval déclare toujours *quand il s'agit des jésuites*, qu'elle ne peut s'écarter en rien de la charte Royale. Or, la charte Royale accorde que *le conseil de l'Université ait plein pouvoir et pleine autorité de rédiger et faire des lois, règles et ordonnances touchant et concernant le bon gouvernement de la dite université, les études, les leçons, les exercices, les degres dans les Arts, et autres facultés, et toutes les matières qui regardent ces choses, etc.*

IV

Qui ne voit que ces conditions admises, les Pères Jésuites perdraient le plein contrôle non-seulement des professeurs, par conséquent de la doctrine enseignée, mais encore de la discipline scolaire et religieuse et de la direction des études ? Ces Pères devraient donc mettre de côté ce célèbre code des solides études qui est partie intégrante de leurs constitutions, ce *Ratio studiorum*, dont la sagesse et la merveilleuse efficacité ont été attestées par une expérience trois fois séculaire, ce *Ratio* qui a formé tant et de si grands hommes ! Et dire que Laval remplacerait tout cela par un programme d'études *dans le goût moderne* !

Ce n'est pas tout : Les conditions ci-dessus une fois admises, on pourrait voir chez ces bons Pères ce qui ne se serait guère vu chez eux : un professeur catholique libéral, peut être affilié à des sociétés défendues par l'Eglise ! Eh ! pourquoi pas ? Toujours en vertu de ces fameuses conditions, Laval n'aurait-elle pas le droit, si au jugement du conseil universitaire les Pères manquaient de sujets *capables*, de nommer à une chaire d'histoire, par exemple, un homme comme M. Langelier, qui irait aujourd'hui nier tout simplement les droits de l'Eglise dans quelque division électorale, et viendrait demain s'asseoir à côté d'un Père Jésuite pour nous donner une de ses leçons ; ou bien un avocat éminent comme M. Jetté, qui pourrait saisir l'occasion de faire apprécier aux élèves des Jésuites " les conquêtes de la Constituante et les immortels principes de 89," sans pour cela perdre son titre de " Grand-Vicaire " ; ou encore un savant comme M. Chauveau, le " Cher Premier," qui, après avoir passé une assez longue vie à arrondir des phrases, à faire dans les *idées durnystiques* et à rêver l'inspection de nos couvents par les agents du gouvernement, viendrait, en plein collège Ste-Marie, *poser* comme il sait faire et nous annoncer, la tristesse dans l'âme, qu'en 1870 " avec Ste Beuve

et Alexandre Dumas se ferme presque la marche des grands écrivains de la 1ère moitié de notre siècle," et que Thiers, Guizot et Victor Hugo restent seuls comme de grands chênes au milieu d'une forêt dévastée" ?

Le tour de M. David tout naturellement viendrait aussi. Laval ne saurait laisser un tel dévouement sans récompense. M. David nous démontrerait sans doute comment la *Tribune* du 28 Mai 1881 avait raison en disant que "si les libéraux étaient aussi bien vus à Montréal qu'à Québec, ils n'auraient pas beaucoup à se plaindre à l'avenir !"

Enfin, pour pousser l'enseignement historique jusqu'au dernier degré de perfection chez les Jésuites, Laval, toujours en vertu des *conditions désormais si célèbres* et destinées à passer à la postérité, n'aurait plus qu'à députer M. Doutré pour développer dans une série de conférences au collège Ste-Marie, les trois pensées *patriotiques* que voici :

1°. "Honneur soit rendu aux sauvages de ce continent qui avaient commencé à supprimer du sol canadien la première semence de la sainte société de Jésus !"

2°. "Honneur soit rendu au ministre anglais qui les en fit disparaître !"

3°. "Honneur à l'Archevêque de Québec qui a entouré son diocèse d'un cordon sanitaire contre cette peste !"

Tout le monde comprend que ce serait *le comble* !

Et les Pères Jésuites auraient grand tort sans doute de n'être pas satisfaits ; car enfin outre que "*les conditions*" deviendraient ainsi quelque chose de "pratique," le pays, ayons-le, par un tel enseignement se trouverait bientôt vigoureusement lancé dans "la voie glorieuse du progrès moderne." Et Laval aurait déjà par là même pleinement atteint le but de la mission qu'elle semble s'être donnée dans la Province de Québec !.....

Réflexions !.....

Le Monde, du 4 Juin 1881.

Plus tard, M. l'ex-Recteur Hamel, qui respecte les droits de la justice et de la vérité, comme tout le monde sait, toutes les fois que Laval est en cause, osait dire devant le comité parlementaire :

"Parmi les collèges qui sont restés en dehors de notre affiliation, il y en a deux très importants que nous aurions beaucoup aimé à voir au nombre de nos collèges affiliés ; ce sont le Séminaire de St-Sulpice et le collège des Jésui-

“tes.” (Voir *Plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste devant le comité des bills privés en faveur de l'Université Laval les 20, 21, 27 et 28 mai 1881*, p. 42.)

Ici M. Hamel a oublié d'ajouter ce qu'il annonçait *publiquement* comme Recteur à une séance universitaire en Juin 1880 : *Tous les collèges du pays sont affiliés : la liste des affiliations est désormais fermée.* (1) Lisez par conséquent comme suit, si vous voulez avoir toute la pensée de M. Hamel : “ Il y a deux collèges très importants que nous aurions beaucoup aimé à voir au nombre de nos collèges affiliés ; mais ces deux collèges n'étant pas *du pays*, vous comprendrez sans peine que nous avons dû *fermer la liste des affiliations.*”—Quoi de plus simple !—

“ Le collège de Montréal a des difficultés spéciales” (*Ibid.*)—Justement : des difficultés *spéciales* à tous les collèges qui répugnent à vos programmes révolutionnaires, *spéciales* à tout établissement *soucieux des fortes études.*

“ Les Messieurs de St-Sulpice ne sont pas du tout opposés à nous ; la preuve en est dans l'aide très substantielle qu'ils donnent à la succursale à Montréal. Mais il y a une difficulté réelle à résoudre, c'est celle de pouvoir concilier le collège tel qu'il est, sans le modifier profondément, avec les exigences du Baccalauréat” (*Ibid.*)—En effet, M. Hamel, des Sulpiciens, c-à-d, certains Sulpiciens ne vous sont pas opposés ; et nous les connaissons parfaitement, ceux-là, avec leurs idées gallicanes et libérales. Ils sont *peu nombreux* ; mais ils appartiennent au *parti d'action.* Ils s'entendent très bien avec nos hommes qui poussent au laïcisme dans l'éducation, sont peu sympathiques aux hommes et aux journaux qui défendent les idées catholiques romaines, ne reculent pas devant une petite intrigue dans l'occasion et se montrent naturellement très zélés pour Laval. Chez eux, même ardeur à combattre les ultramontains et à défendre les *Lavalistes.* La preuve dont vous parlez *prouve cela*, et rien de plus. Mais alors vous ne deviez pas dire “*Les Messieurs de St-Sulpice*” : car tous ceux dont les principes inspirent une pleine confiance, c-à-d ceux qui forment incontestablement la grande majorité parmi ces Messieurs, sont d'un sentiment tout différent, comme leurs paroles et leurs actes en font foi. Ce sont donc ceux-ci, non

(1) M. Hamel en niant cette déclaration (*Ibid.* p. 51) montre seulement combien il est osé et peu soucieux de la vérité.

ceux-là, qu'on doit regarder comme les représentants du Séminaire de St-Sulpice. Or ces Messieurs, la grande majorité du Séminaire, vous donnent, eux aussi, *une preuve*, une preuve non équivoque, mais très fortes de leur *opposition* à votre Université : c'est leur refus formel et persistant de s'affilier. Leur pensée là-dessus n'est un mystère pour personne. Les Messieurs de St-Sulpice, comme dit très bien M. Hamel, voient *une difficulté réelle*, invincible, à l'affiliation : *c'est celle de pouvoir concilier leur collège tel qu'il est, SANS LE MODIFIER PROFONDÉMENT, avec les EXIGENCES du Baccalauréat "moderne" de Laval.* Toutes leurs "difficultés spéciales" se réduisent à celle-là, qui est la *difficulté réelle*. On ne s'attendait guère à voir M. Hamel tomber d'accord avec nous sur ce point au moment même, où il était tout préoccupé de nous offrir une réfutation !—

"Quant au collège Ste-Marie de Montréal, il est absolument libre de s'affilier quand il le voudra" (*Ibid.*)—Mais, si les Pères Jésuites ont des *difficultés spéciales* ; s'ils ne peuvent, par exemple, "*concilier le collège Ste-Marie tel qu'il est, sans le modifier profondément, AVEC LES EXIGENCES DE VOTRE BACCADAUREAT* ; s'ils ne peuvent mettre de côté, pour adopter vos programmes *modernes*, leur *Ratio studiorum*, c-à-dire un programme d'études qui fait partie de leur institut tel qu'approuvé par les Papes : comment prétendre alors qu'ils sont libres de s'affilier ? N'y aurait-il pas là pour eux aussi "*une difficulté réelle*," invincible ? Et puis votre liste d'affiliations est fermée désormais ! Et, autre difficulté réelle, les collèges des Jésuites et des Sulpiciens ne sont pas *du pays* ! C'est regrettable pour ces "*deux collèges très importants*" ! Néanmoins, avouons-le, il sera toujours vrai d'affirmer avec M. l'Avocat Hamel que, *si ces collèges peuvent se concilier—difficulté très réelle !—avec les exigences de son Baccalauréat*, ils sont *libres de s'affilier* !

Et quant au collège Ste-Marie, "l'Université ne le refusera certainement pas" (*Ibid.*)—Y aurait-il eu une conversion à Laval ? Lorsque M. Hamel déclarait aux Rév. P. Jésuites que *l'Université aimait mieux ne pas les voir entrer dans leurs facultés*, les R. Pères auraient pu croire que Laval ne tenait pas particulièrement à les affilier. Eh bien ! si jamais Laval a pu être opposée au collège Ste-Marie, ou même indifférente à son égard, tout cela est chargé aujourd'hui !—

"Au contraire," continue M. Hamel toujours en parlant du collège Ste-Marie, "il sera le bienvenu" (*Ibid.*)—Quelle

condes
même
tendue
Dire q
jusque
à ses é
durant
placé !

Sulpic
pressio
Ainsi
collège
fenseu
été libr
lier.

quoi l
done p

M

les res
il joue
et il e

de La
teurs.
sont d
const

Trent
consé

Sémi
danc

théol
(*Ibid.*

que
tiellen

Souv
néral

sont
parle

danc
en p
titnt
qu'i
le S

condescendance ! La liste des affiliations se rouvrirait donc même pour les Jésuites ? Chose aussi admirable qu'inattendue ! C'est à couvrir tous ces bons Pères de confusion. Dire que le Séminaire de Québec pousserait la générosité jusque là pour les Jésuites qui n'ont donné l'enseignement à ses élèves dans leur vieux collège de Québec qu'un siècle durant !!! Ce que c'est pourtant que d'avoir le cœur haut placé !.....

“Mais ces collèges” (les collèges des Jésuites et des Sulpiciens), “pas plus que les autres ne seront soumis à une pression de la part de l'Université pour cela” (*Ibid.* p. 43.)— Ainsi c'est clair, Messieurs les Directeurs et supérieurs des collèges *du pays* ; nous le tenons de la bouche même du défenseur autorisé de Laval : *pas de pression ! COMME vous avez été libres de vous affilier, DE MÊME vous êtes libres de vous désaffilier.* Pourquoi donc le mécontentement parmi vous ? Pourquoi les protestations écrites et non écrites ? N'êtes-vous donc pas libres ?

Mais écoutons encore M. Hamel et admirons ensemble les ressources, toutes les petites habiletés du Rév. Avocat : il joue son rôle à merveille. M. Champagne n'a qu'à noter et il est sûr, grâce aux arguments irréfutables des avocats de Laval, de se laver parfaitement en présence de ses électeurs.—“Il est bon que l'on sache que les Grands Séminaires sont des institutions essentiellement diocésaines. Leurs constitutions fondamentales sont réglées par le Concile de Trente, sous la dépendance unique de l'Ordinaire. Par conséquent, il a fallu établir certaines conditions avec le Séminaire de St-Sulpice, pour lui conserver son indépendance en tant que Grand Séminaire. Pour la faculté de théologie, elle est sur le même pied que les autres facultés” (*Ibid.* p. 59). Et ne serait-il pas bon aussi que l'on sache que les collèges d'un ordre *exempt* sont des institutions *essentiellement pontificales*, en ce sens qu'ils relèvent *directement du Souverain Pontife* comme les couvents des Réguliers en général ? Les constitutions fondamentales de ces collèges sont réglées par les Bulles des Papes, et ils sont placés (pour parler plus intelligiblement que M. Hamel,) *sous la dépendance UNIQUE du St-Siège.* Le Concile de Trente, qui loue en particulier la *Compagnie de JÉSUS* en l'appelant “*pium institutum*,” est en tout point conforme à cette doctrine, puisqu'il déclare expressément que les privilèges accordés par le St-Siège aux Réguliers doivent être respectés : “*In ceteris*”

omnibus prefatorum ordinum privilegia et facultates, que ipsorum personis, loca et jura concernunt, firma sint et illasa" (Conc. Trid. sess. XXV, cap. XX.) Or un de ces privilèges regarde la discipline scolaire et les programmes d'études : et Léon XIII tient, comme ses prédécesseurs, à ce que personne n'empiète sur les Réguliers en ces matières ; car, dans la constitution *Romanos Pontifices* du 8 mai 1881 réglant certains points controversés entre les Réguliers et les Evêques d'Angleterre et d'Ecosse, après avoir montré que les écoles élémentaires, établies pour les enfants du peuple dans les paroisses ou missions confiées aux Réguliers, appartiennent de droit à l'administration diocésaine, il ajoute : " Bien différent est " le cas des autres écoles et des collèges dans lesquels des " Religieux, suivant les règles de leur Ordre, se consacrent " à l'éducation de la jeunesse. Car dans ces maisons la raison demande et Notre volonté est que les privilèges qui " leur ont été accordés par le Siège Apostolique, demeurent " fermes et intacts, comme il a été clairement déclaré en " 1874 par la Sacrée Congrégation de la Propagande lors de " la révision des actes du 4me Concile Provincial de Westminster (*Décr. 26*)" (1)

Même après les explications et les raisonnements qu'apporte M. Hamel dans son " plaidoyer " à propos de succursale et d'affiliation, il y a donc lieu de s'étonner de la conduite de Laval. Pour ne pas mentionner ce qui concerne l'Ecole de Médecine de Montréal, puisque nous ne nous occupons directement dans ce travail que d'études classiques : les conditions d'affiliation proposées par Laval aux collèges, surtout les conditions proposées au collège Ste-Marie pour y établir une succursale de la faculté des Arts, conditions qu'on a vues plus haut, sont-elles acceptables ? Les Docteurs en Théologie de Laval ignorent-ils jusqu'à ces notions élémentaires du Droit que nous venons de rappeler ? ou bien, sommes-nous ici en présence de la mauvaise foi la plus insigne ? On l'a vu : M. Hamel dit en parlant des Grands Séminaires : " Leurs constitutions fondamentales

(1) "Alia profecto causa est ceterarum scholarum et collegiorum, in quibus religiosi viri secundum ordinis sui præscripta juventuti catholicæ instituendæ operam dare solent ; in hisce enim et ratio postulat et Nos volumus firma atque integra privilegia manere que illis ab Apostolica sede collata sunt, prout aperte est declaratum anno MDCCCLXXIV a sacro concilio christiano nomini propagando quum acta expenderentur Concilii Provincialis Westmonasteriensis IV (*Décr 26.*)"

sont réglées par le Concile de Trente, sous la dépendance unique de l'Ordinaire. *Par conséquent*, il a fallu établir certaines conditions " (autres apparemment que celle proposées au collège Ste-Marie pour la faculté des Arts) " avec le Séminaire de St-Sulpice, pour lui conserver son indépendance en tant que Grand Séminaire. Pour la faculté de théologie, elle est sur le même pied que les autres facultés." Vous croiriez sans doute que M. Hamel va de suite ajouter avec tout le poids d'un argument *a fortiori*. " Les constitutions fondamentales des collèges des Réguliers sont réglées par les Bulles des Papes et le Concile de Trente, sous la dépendance unique du St-Siège. *Par conséquent*, il a fallu établir certaines conditions avec le collège Ste-Marie, pour lui conserver son indépendance en tant qu'établissement de Réguliers. Car enfin, messieurs du comité, vous comprenez tous qu'on ne saurait montrer moins d'égards à une institution pontificale qu'à une institution épiscopale. Et rien en tout cela ne vous empêche de dire au sujet de la faculté du collège Ste-Marie comme je viens de dire dans le cas de la faculté du Séminaire : Pour la faculté des Arts du collège des Jésuites, elle est sur le même pied que les autres facultés."—Mais, non ; à Laval une assez longue expérience l'a prouvé—la logique, la justice, la loyauté et la reconnaissance perdent leurs droits ou deviennent choses secondaires. Le point capital, essentiel pour cette Université, c'est avant tout de sauver son idole, le libéralisme qu'elle adore. Or, les Pères Jésuites, étant en Canada ce qu'ils sont ailleurs, ne caressent guère cette idole de nos catholiques *modernes*. Ils lui ont déjà porté de terribles coups : *inde ire* ; et ils lui en porteraient de plus terribles encore s'ils faisaient partie des facultés de Laval : de là la détermination de leur fermer l'entrée à tout prix. Mgr Conroy avait, comme délégué apostolique, donné ordre à Laval d'offrir la faculté des Arts au collège Ste-Marle ; et Laval a proposé les conditions déjà connues, conditions qui ruineraient du coup le programme des fortes études chez les R. Pères et établiraient le désordre en permanence dans leur société en y détruisant toute subordination, toute discipline religieuse.

Fuis, M. l'avocat Hamel revenant avec complaisance à l'affiliation répète encore (*Ibid.* p. 58 et suiv.) :—" Nous n'avons jamais refusé d'affilier ces deux institutions " (les collèges des Jésuites et des Sulpiciens) ; " et nous sommes " prêts à les affilier encore aujourd'hui." Nouvelle invitation

d'affiliation faite par Laval depuis sa conversion à ces deux collèges qui ne sont pas *de pays*, qui sont *étrangers*, comme dirait notre voisin de la *Concorde* !

“ Les règles de l'affiliation sont inscrites en toutes lettres, dans les *Constitutions et Règlements de l'Université-Laval*, p. 102, 4e édition ” Le lecteur a déjà été suffisamment édifié là-dessus en parcourant les pages qui précèdent.

“ Il suffit de dire : *Nous acceptons ces conditions* ; et les “ collèges sont immédiatement affiliés.”—Oni, il suffit de dire : Nous renonçons à ce que nous avons été jusqu'ici ; nous subissons la *modification profonde*, en d'autres termes, la transformation complète de nos programmes, afin de mieux entrer dans la voie révolutionnaire sur le terrain de l'éducation : rien que cela !—N'est-ce pas facile après tout pour ces deux collèges très importants d'être immédiatement affiliés, quoiqu'ils ne soient pas *du pays* ?

Que les Jésuites et les Sulpiciens aillent se plaindre maintenant des conditions de Laval !

“ M. Champagne.—Ce sont les mêmes conditions pour tous les collèges ” ?

“ M. Hamel.—Oui, absolument les mêmes ” (*Ibid.* p. 59.)
Eh ! oui : mêmes conditions pour tous, encore une fois ; pour tous, mêmes programmes *modernes* ; pour tous, mêmes principes *révolutionnaires* dans l'enseignement supérieur ; pour tous, mêmes causes d'abaissement et de ruine dans l'éducation intellectuelle et morale de notre classe d'élite ; pour tous, l'asservissement à Laval, même pour les maisons qui relèveraient directement du St-Siège ; et tout cela, remarquez bien, *en vertu et au nom du St-Siège*, dit toujours Laval !.....

M. Champagne, j'ai l'honneur de vous annoncer que votre bill passera : avec un avocat comme M. Hamel, le succès de toute mesure de ce genre est assurée....., *si vous trouvez seulement un comité assez naïf pour le croire, ou assez libéral pour le comprendre.*—

Nous avons voulu citer tous ces textes, quoiqu'un peu longs : c'est que nous avons à relever les dire de M. Hamel et sans ces citations textuelles, ceux qui n'ont pas lu la brochure des *Plaidoyers*, nous auraient soupçonné de calomnier le défenseur de Laval.

Cette brochure toute entière est remplie de choses étranges : plus on la lit plus on reste étonné. Il est à peine une page qui ne vous réserve quelque surprise. Presque

tout y serait à relever : mais le lecteur comprend que nous ne pouvions nous écarter de notre objet en signalant d'autres points des *Plaidoyers* à son attention (1).

(1) Après l'échantillon qu'on vient de lire du *Plaidoyer* de M. Hamel, on sera peut-être bien-aise de trouver ici au moins une petite note sur le *Plaidoyer* de M. Lacoste. Plusieurs n'ont pas encore lu probablement cette pièce vraiment curieuse.

Voyons comment M. Lacoste se permet d'injurier Mgr Bourget: "Personne plus que moi n'admire ce saint Evêque aussi j'ai éprouvé un sentiment bien pénible en voyant la position qu'il a prise. Son influence dans le district de Montréal est immense et justement méritée par sa sainteté. Mais aujourd'hui ce n'est plus lui qui a l'autorité dans l'Eglise de Montréal, il n'est plus chargé de la conduite de son ancien diocèse; et, suivant la règle de l'Eglise, c'est à l'Ordinaire que nous devons soumission et obéissance." (p. 94.)

Done, selon M. Lacoste, rien de plus clair : Mgr Bourget s'est fourvoyé ; il a oublié que ce n'est plus *lui* qui a l'autorité dans l'Eglise de Montréal, qu'il n'est plus chargé de la conduite de son ancien diocèse ! Ainsi qu'un prêtre, comme confesseur ou théologien, donne la solution d'un cas de conscience, tout en indiquant les raisons qui le portent à croire son opinion conforme aux principes de la théologie : M. Lacoste, "l'éminent avocat," viendra, armé de sa théologie de Laval, vous déclarer sérieusement que ce prêtre usurpe la place et l'autorité de l'Ordinaire ! M. Lacoste qui tranche lestement sur des questions dont il ignore évidemment le premier mot, qui s'appuie même sur la théorie *libérale* de la majorité des Evêques sans paraître soupçonner le moins du monde qu'une telle théorie est subversive de la constitution divine de l'Eglise, croit devoir encore faire la leçon à "ce saint évêque qu'il a appris à vénérer dès sa plus tendre enfance, que personne n'admire plus que lui," mais qui a le tort d'usurper l'autorité diocésaine ! Après une telle preuve de vénération et d'admiration pour "le saint Evêque," le public s'étonnera moins de voir "l'éminent avocat" lancer l'injure à la face de nos citoyens les plus éclairés et les plus dévoués à l'Eglise, à la face même de la pratique totale du clergé de la Province de Québec, à la face de tous les prêtres, réguliers ou séculiers, les plus attachés aux idées romaines.

En effet n'accuse-t-il pas les adversaires de Laval de vouloir "discrediter l'autorité religieuse," de "redouter le caractère d'Université Catholique," de "se battre aujourd'hui contre le désir du Saint-Siège, après s'être soumis," etc., etc. ?

Pour expliquer le mouvement hostile à Laval, M. Lacoste dit encore : Il est vrai qu'il y a un grand nombre de personnes à Montréal qui sont contre l'établissement de la succursale ; il y a beaucoup de prêtres, beaucoup de curés qui sont contre la succursale. Il ne faut pas trop s'en étonner ; il y a eu toute l'influence d'un homme qui est vénéré à Montréal et qui a pris part à la lutte. On s'autorise de l'intervention de Mgr Bourget pour prendre la position qu'on prend contre l'Université Laval. Je dois dire qu'il exerce une influence bien grande" (quoique Laval l'ait souvent accusé de folie) ; "personne n'a plus de vénération que moi pour Mgr Bourget" [à cause de sa sainteté, bien entendu, non point à cause de son ignorance ou de sa folie] ; "on a sollicité son intervention, on a demandé qu'il manifestât son opinion ; car sa lettre publiée a l'apparence d'une réponse" (après l'affirmation formelle qu'on a sollicité son intervention, des gens attendraient peut-être d'autre preuve qu'une apparence). "Ensuite il y a les efforts de l'Ecole de Médecine, le sentiment du clocher". (Il est bien permis à M. Lacoste de jeter ici la pierre aux Médecins de l'Ecole à propos de désintéressement : un "éminent avocat" non seulement versé dans la théologie mais encore inaccessible à tout motif d'intérêt et de vanité grâce à sa fermeté de caractère bien connue, n'a pu nullement se laisser influencer par le simple fait qu'il occupe une chaire à Laval et doit conserver le patronage d'un premier ministre professeur à la même université !)

NOTE B.

TOUT MONOPOLE EST UN MAL.

“ On a rempli les journaux de dissertations pour prouver qu'un seul théâtre dans une ville a de grands inconvénients et qu'il en faut plusieurs pour maintenir parmi les salutaires artistes une émulation infiniment utile au plaisir public. Serait-ce trop attendre de la sagesse du gouvernement qu'il daignât adopter, pour le perfectionnement du premier des arts, celui de former les hommes, ce même moyen dont on a cru devoir faire usage en certains pays pour maintenir et avancer même la perfection de l'art scénique ?

“ *Tout monopole est un mal, monsieur le comte, et la conscience universelle le sent si bien, que le mot de monopole est une injure.* Or, l'Etat établit volontairement un monopole, lorsqu'il accorde un privilège exclusif qui n'est que la *permission de mal faire en se faisant payer davantage.* Pourquoi

“ Je suis convaincu que beaucoup de personnes ont signé sur la demande de leur curé. Je ne désapprouve pas ces personnes. Le curé est leur supérieur immédiat, et ils ont confiance en lui” (p. 109) Enfin M. l'avocat nous fait toucher du doigt les agents responsables de tout ce mouvement contre la succursale, ce ne sont pas évidemment les personnes qui ont signé les requêtes et que M. Lacoste “ ne désapprouve pas,” qu'il dit “excusables d'avoir agi ainsi qu'ils l'ont fait” (p. 96) ; mais c'est d'abord Mgr Bourget, puis l'Ecole de Médecine et surtout les Curés, supérieurs immédiats, en qui on a confiance.

Voilà, suivant “l'éminent avocat”, les grands coupables ! M. Lacoste voudrait bien pourtant excuser “l'intervention de Mgr Bourget”, vu “qu'on l'a sollicité” ; il excuserait même jusqu'à un certain point les curés chez qui les sentiments et les sympathies l'ont emporté sur la discipline”, par conséquent sur la raison et le devoir !

M. Lacoste est-il sérieux quand il prétend n'avoir injurié ni l'Archevêque de *Martianopolis*, ni les prêtres signataires des requêtes, ni les catholiques adversaires de Laval ! . . .

Cette note, où nous n'avons signalé que quelques unes des étranges assertions dont le *Plaidoyer* de M. Lacoste est rempli, s'est déjà prolongée outre mesure. Nous ne pouvons cependant résister au désir de citer un passage qui touche à la question des études traitée dans cette brochure :

“ Naturellement c'est une lutte entre Québec et Montréal. Je suis Montréalais. J'ai toutes mes sympathies pour la ville de Maisonneuve ; mais au-dessus de cela il y a la question nationale, la question patriotique. Que l'on fasse ce que l'on veut, qu'on établisse une succursale ou une université indépendante ; pour la prospérité de Montréal, je crois que cela ne fera aucune différence. On ne peut pas changer la position de Montréal. Les deux villes

“ donc votre sage gouvernement voudrait-il s'exposer à courir ce risque dans un ordre de choses si important ? Lorsque les Jésuites se présentèrent jadis en France, l'Université de Paris ne manqua pas de s'opposer de toutes ses forces à leur établissement, en vertu de cette jalousie trop naturelle à notre espèce imparfaite. Mais le gouvernement se garda bien d'écouter l'Université, et encore plus de lui soumettre les Jésuites, ce qu'il aurait regardé comme un pas d'école des plus lourds ; il maintint les deux établissements dans une parfaite indépendance respective. Il les protégea de front, et se procura ainsi deux institutions excellentes au lieu d'une mauvaise.”

(De Maistre, 5e Lettre sur l'Education publique en Russie.)

ont chacune leur mission à remplir, et cette mission n'est pas la même. Que l'on fasse ce que l'on voudra, on ne pourra pas empêcher le progrès matériel de Montréal, la grande ville du commerce ; et on ne pourra pas empêcher qu'elle reste la métropole commerciale du Dominion.” (p. 123)

Voyez à quelles hautes considérations peut s'élever un avocat montréalais, envisageant la mission providentielle de la ville de Montréal sur ce continent. Vous croyez peut-être qu'il va revendiquer pour Montréal l'honneur de marcher à la tête de la vraie civilisation, c-à-d du progrès intellectuelle et moral sous sa forme la plus élevée ; par la culture des arts, des lettres, des sciences, principalement de la philosophie, base nécessaire de toutes les autres sciences ? Vous croyez peut-être qu'il va nous parler de l'importance des études universitaires, de la nécessité qu'il y a de favoriser leur développement par une salubre émulation, de soustraire notre jeunesse à l'influence d'hommes capables de lui inculquer des idées fausses et des principes dangereux, etc., etc. ? Détrompez-vous : il n'en est rien. “ Les deux villes ont chacune leur mission à remplir, et cette mission n'est pas la même.” Québec continuera de se charger de la haute éducation de nos enfants, de former la jeunesse de toute la province sur le type libéral : c'est sa mission ! Quand à Montréal, soyez tranquille : sa mission est assurée par sa position même. Toujours Montréal sera la grande ville du commerce, la métropole commerciale du Dominion !

On nous a assuré que M. Lacoste n'a jamais fait un cours de philosophie : la chose nous semble peu probable. En effet comment un esprit supérieure mais peu habitué à planer bien haut dans les sphères de la pensée, pourrait-il envisager ainsi dans toute sa majestueuse ampleur “ une question national, une question patriotique.” ?

NOTE D.

À QUOI SERVENT LE GREC ET LE LATIN ?

“ Quel est l'aliment de l'esprit ! C'est la pensée communiquée par la parole ou déposée dans les livres. Par quel moyen se l'assimile-t-on ? Par l'étude, la réflexion, le travail intellectuel, en un mot, par tous les exercices qui sont en usage dans les écoles. C'est un fait d'expérience.

“ Les langues sont à la fois l'instrument et le trésor de la pensée. C'est par elles que nous recevons l'héritage des génies de l'antiquité, et par elles que nous le transmettons à nos neveux, avec le fruit de nos propres travaux. C'est donc dans les livres, ces arsenaux de l'esprit, que l'enfant devra chercher la pensée, qui est la nourriture et la vie des intelligences ; c'est dans les chefs-d'œuvre de l'esprit humain qu'il trouvera son aliment intellectuel le plus pur, le plus substantiel, le plus nécessaire à son développement, c'est-à-dire à son éducation.

“ Voyez-vous maintenant pourquoi l'étude des langues, qui sont comme des greniers d'abondance au point de vue spirituel, est plus propre que toute autre à la nutrition et à la formation de l'esprit ? Comprenez-vous qu'il n'est pas de moyen plus direct et plus efficace, pour initier l'enfant aux secrets de l'intelligence ? En le faisant pénétrer profondément dans l'étude du langage, c'est-à-dire de la pensée exprimée sous toutes les formes, on le met à même d'en découvrir le sens le plus caché, les tours les plus heureux, les beautés les plus réelles, les harmonies les plus magnifiques. Or quelle méthode y est plus plus propre que l'analyse, la traduction, la version d'une langue dans une autre, la composition en divers idiomes, enfin des exercices variés et habilement dirigés sur des matières si bien choisies ? L'esprit est là dans son élément, et dans le commerce du génie.

“ Devinez-vous à présent pourquoi encore le latin et le grec sont préférés aux autres langues ? C'est qu'il n'en est point d'aussi riches et d'aussi belles ; c'est qu'elles nous offrent les œuvres littéraires les plus parfaites de l'antiquité ; c'est qu'elles sont la source et la clef des langues modernes ; c'est que leurs difficultés mêmes, en exerçant l'intelligence, la développent et lui donnent de la vigueur. Voilà pourquoi tous ceux qui les ont sérieusement étudiées

sont incomparablement supérieurs à ceux qui les ignorent, avec des talents égaux.

“ L'homme qui n'a étudié que sa propre langue et qui n'a pas approfondi les secrets du langage, est ordinairement si médiocre écrivain et si pauvre philosophe, qu'on ne saurait l'entendre discourir sur un sujet tant soit peu métaphysique, sans être frappé de l'imperfection et du décousu de ses pensées. Les hommes vraiment instruits s'en aperçoivent dès les premières phrases ; non-seulement il n'a point de style, mais la plupart du temps il ne sait pas même sa langue maternelle.

“ Si donc quelque ignorant demande : “ À quoi servent le grec et le latin ? ” on peut lui répondre : “ À quoi servent le pain et les aliments ? ” La réponse qu'il fera pour le corps sera la nôtre pour l'esprit. Car on n'apprend pas précisément les langues mortes pour en faire un usage direct, comme des langues vivantes, mais pour nourrir et fortifier l'intelligence. Qui s'est jamais avisé de trouver mauvais qu'on fasse manger du pain et d'autres aliments aux enfants, sous prétexte que ce pain et ces aliments seront perdus, et qu'ils ne pourront être reproduits par l'élève à la fin de ses études. Voilà pourtant toute la logique de cette objection.

“ On nous pardonnera ces longues explications, si l'on comprend la nécessité de rectifier sur ce point fondamental les idées d'une foule de personnes, qui n'y ont jamais réfléchi.” (*De l'Education par le R. P. Champeau, prêtre de Sainte-Croix.*)

NOTE H.

Extrait du R. Père Champeau sur les études utilitaires, PRATIQUES, PROMPTEMENT PRODUCTIVES.

“ Pour le commun des mortels, se dit-on, quelle malheureuse routine les condamne à l'étude des langues mortes ! A quoi bon ! Comment un siècle éclairé peut-il se traîner dans des usages aussi surannés ? Voilà comment beaucoup raisonnent et déraisonnent.

“ Notre siècle est positif, même au milieu de ses légèretés et de ses folies : il vise à l'argent et aux dignités lucratives ; ce qui revient à peu près au même. Mais il n'est pas philosophe : il sacrifie l'idée à la matière, la science à l'or, la valeur morale à la valeur palpable et sonnante. Les

hommes s'estiment aujourd'hui parce qu'ils produisent. Si nous n'en sommes pas encore venus, comme les Américains, à définir l'enfant *une petite machine à faire de l'argent* (*to make money*), beaucoup de personnes n'en sont pas très éloignées. Faut-il donc s'étonner que la valeur des études s'estime d'après la même base et la même règle ?" (Ceci a lieu surtout en Canada : plusieurs de nos journalistes vont même chercher leur idéal aux Etats-Unis, lorsqu'il s'agit d'éducation, et ils ne craignent pas de l'avouer dans leurs colonnes.)

Le R. P. Champeau continue : " Nous n'en sommes plus à ces temps de foi et de grandes pensées, où les familles, qui comprenaient l'éducation, voulaient faire de leurs fils avant tout des hommes et des chrétiens. Elles entendaient qu'on les instruisit à fond, de manière à développer toutes leurs facultés suivant la mesure de leur force respective, et elles mettaient en première ligne la connaissance pratique de la religion, sans laquelle il n'y a point de solide vertu. Mais, aujourd'hui, ce n'est plus cela ; l'éducation est devenue un apprentissage. La plupart des parents qui ont un fils à élever ne se disent plus : "*Comment ferons-nous de lui un homme et un chrétien ?*" mais, "*comment en ferons-nous le plus vite possible, un industriel, un officier, un marin, ou quelque autre chose ?*"

" Partout, bientôt, on ne voudra plus que des études pratiques, rapides, prochainement productives ; il faudra que l'esprit des jeunes gens soit mûr et ferme avant l'âge fixé par la nature. Comment les praticiens de notre époque lumineuse n'ont-ils pas encore résolu le problème non moins important de faire grandir un enfant en quelques années et de lui donner toute la force d'un homme, avec la taille, dès l'âge de douze ou quinze ans ? Ce serait une superbe découverte, qui ferait la fortune de l'inventeur !" (*De l'Education, ch. VII.*)

NOTE (F.)

GARDONS LES VIEILLES MÉTHODES.

Monsieur le Rédacteur du Courrier de Montréal :

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos articles sur le Baccalauréat. Vous avez déclaré la guerre aux *programmes encyclopédiques* et aux études prétendues *pratiques et utilitaires* dans les collèges classiques. C'est une bonne œuvre ; vous

avez grandement servi la cause de l'éducation et tous les esprits sérieux vous en sauront gré. Ce que vous avez dit en particulier du *but* des études classiques m'a vivement frappé et contribuera puissamment à faire disparaître certains préjugés assez répandus contre le latin et le grec. J'avais cru longtemps moi-même, comme tant d'autres, qu'on n'étudiait ces langues qu'afin de pouvoir plus tard les parler, les écrire, ou du moins les lire. Je voyais bien là une certaine utilité pour ceux qui en font une étude assez approfondie et qui perfectionnent ensuite le travail du collège; mais à quoi bon, me disais-je, le latin et le grec pour ceux qui, après avoir achevé leur philosophie, ne fréquenteront plus les écrivains d'Athènes et de Rome? Vous avez donné la solution de cette difficulté, Monsieur le Rédacteur; car vous avez montré que les études grecques et latines sont de puissants moyens de formation intellectuelle et que c'est à ce point de vue surtout qu'il faut se placer pour les juger. J'ai lu en effet quelque part que ce n'est pas parce qu'un élève *sait* à la fin son cours qu'il faut apprécier le fruit de ses études, mais parce qu'il *peut*. Cette parole, si on la rapproche de ce que vous avez dit vous-même, est un puissant argument contre les programmes encyclopédiques et les études utilitaires de Laval.

En lisant ce que vous avez écrit sur les vers latins, je me suis consolé d'en avoir fait jadis d'assez médiocres. Ici, encore j'avais confondu le moyen avec la fin. J'ignorais alors qu'on n'exerce pas les enfants dans la poésie latine précisément pour qu'ils fassent de beaux vers, mais pour qu'ils connaissent mieux le style des poètes et le génie de la langue latine, tout comme dans un laboratoire on combine l'hydrogène et l'oxygène non pour se procurer de l'eau, mais pour apprendre la chimie. Sur ce point encore vous allez dissiper bien des préjugés.

Permettez-moi donc de vous féliciter d'avoir entrepris cette campagne en faveur des études classiques. Ce sont les fortes études qui nous ont fourni par le passé les hommes dont nous avons besoin pour défendre nos droits religieux et politiques; elles seules pourront encore nous assurer dans l'avenir une part légitime et nécessaire d'influence au milieu de la confédération canadienne.

Quand aux programmes de Laval, j'en dirai volontiers ce qu'un écrivain français disait, il n'y a pas très longtemps, de ceux de France: " Le grave inconvénient de ces program-

“ mes *encyclopédiques*, c'est qu'au lieu d'une éducation sérieu-
 “ se on n'a plus qu'une instruction indigeste et superficielle.
 “ Un élève qui posséderait réellement cet ensemble de con-
 “ naissances serait certainement un savant au sortir du col-
 “ lége. Mais le pauvre jeune homme à qui l'on a enseigné
 “ tant de chose ne les sait pas, ou, ce qui est bien pis, les
 “ sait mal, ce qui l'empêchera de les savoir jamais. Car,
 “ comme il croit savoir, il n'a plus le désir de s'instruire ;
 “ parce qu'il a été *surmené* pour accumuler dans sa mémoire
 “ cet amas confus de connaissances, il a pris l'étude en dé-
 “ goût ; enfin, n'ayant pas eu de temps pour la lecture et
 “ pour la réflexion, il n'a pas acquis l'art de lire et de réflé-
 “ chir, il ne sait pas même apprendre. Ces trois raisons ex-
 “ pliquent assez pourquoi de tant de collégiens *savants* il ré-
 “ sulte si peu d'hommes instruits. L'enseignement encyclo-
 “ pédiques séduit une opinion vaniteuse qui pousse à le dé-
 “ velopper aux dépens des langues anciennes ; les hommes
 “ sensés veulent qu'il soit réduit à la mesure des jeunes in-
 “ telligences destinées à la recevoir, et qu'à tout prix l'on
 “ sauve l'avenir de notre littérature en conservant l'étude du
 “ grec et du latin.”

Sauvons donc, nous aussi, l'avenir nonseulement de
 notre littérature, mais même de notre pays, en conservant
 dans nos collèges *les fortes études*, c'est-à-dire, *une étude sérieu-
 se du grec, surtout du latin et de la philosophie.*

Votre etc.,

UN LECTEUR.

NOTE G.

LA PHILOSOPHIE. SON UTILITÉ, SON BUT, ETC.—LE GRAND
 BESOIN DE NOTRE ÉPOQUE.

I

Descendre avant tout dans le mystérieux labyrinthe de
 l'âme immortelle, en sonder tous les abîmes, en écarter tous
 les orages, en interroger tous les replis, pour essayer à tra-
 vers ces différents caractères d'en deviner l'origine, d'en
 fixer la place sur l'échelle de la création, d'en définir les
 lois, d'en pressentir les destins ; de cette analyse de l'hom-
 me individuel et d'une conscience solitaire, s'élever à l'étude
 générale de la conscience universelle et de l'humanité tout

entière, des sociétés qu'elle embrasse, des évolutions qu'elle accomplit, du centre auquel ses mouvements se rattachent, des divers mobiles qui la poussent, des principes enfin qui font naître et tomber les peuples qui la composent ; après le monde moral s'adresser au monde matériel, et cela, non point seulement pour s'enfermer dans une aride investigation de son mécanisme, ou dans un sec enthousiasme pour ses magnificences, mais afin de trouver dans les empreintes dont il est marqué, quelques secrets de son histoire, et dans l'éclat de ses merveilles comme un reflet visible de son invisible auteur ; enfin s'enfoncer autant que le peut l'esprit crée dans la contemplation du Très-Haut lui-même, en déterminer les attributs, ou mesurer les gloires, en signaler les relations avec les autres êtres relégués au-dessous de sa grandeur et compris dans son immensité : tels sont et les éléments, si je puis ainsi parler, sur lesquels la philosophie travaille, et les dimensions de la sphère au sein de laquelle elle s'agite.

Sphère non moins étendue que radieuse ! éléments aussi graves que sublimes ! Ainsi la philosophie enveloppe-t-elle dans son royaume la plus noble portion des connaissances purement humaines. Elle touche à notre raison pour en découvrir les principes, à notre cœur pour en tracer les obligations, à l'histoire, à la nature, pour en coordonner les faits et en tirer des leçons, pour en surprendre la législation par la comparaison des phénomènes et en faire jaillir des conséquences, à la politique pour en établir les bases et en guider les calculs, en un mot au domaine de toutes les sciences mortelles, non-seulement pour les réguliers, mais encore pour en éclaircir les problèmes les plus imposants et s'en approprier toutes les vérités sûres et fécondes. Voilà ce que le catholicisme n'ignore pas d'elle ; il sait parfaitement qu'elle embrasse à la fois dans son empire et les hauteurs les plus élevées et les plus extrêmes profondeurs de l'intelligence ; c'est un témoignage que nous lui rendons avec bonheur ; et si, faisant abstraction des choses révélées, on nous demande quel rang nous lui discernons dans le monde, nous ne balancerons pas à publier qu'elle en est la maîtresse et la reine.

Il est un autre aven qu'elle mérite et qu'il nous est doux de lui faire. C'est qu'elle donne à l'esprit qu'elle domine de nobles et avantageuses habitudes. Tantôt elle forme ses disciples à s'isoler, par le recueillement de la pen-

sée, de l'univers matériel qui les entoure, sans toutefois en sortir, à se retirer en eux-mêmes comme dans un sanctuaire intime, à s'établir dans le calme de ce temple, ou en face de leur propre cœur pour en saisir les traits et leurs nuances, ou en présence de la vérité pour mieux jouir de ses feux en la dégageant des images où, si souvent, ils se cachent pour ne point éblouir les regards du vulgaire. Tantôt je la vois leur commander de réfléchir ; de ne point adopter une idée à l'aveugle, ni sous un simple enchantement d'imagination ; de ne confondre ni les mots qui éblouissent avec les principes qui éclairent, ni les sophismes qui abusent avec les raisons qui convainquent ; de prendre garde à ne s'égarer, ni pour penser trop, ni pour penser trop peu, selon le mot de l'Épique ; de ne se reposer enfin dans un jugement qu'après s'en être fait une conviction. Tantôt elle leur communique une noble indépendance ; c'est-à-dire qu'elle leur apprend à penser autrement que d'emprunt ; à ne point se laisser étouffer stupidement sous le poids des préventions ; à ne se courber devant aucune idole, même consacrée par les siècles, sans en avoir constaté les droits ; à ne jurer sur la parole du maître qu'après avoir vérifié les titres de son infailibilité ; à ne relever, en un mot, que de la vérité même ou d'une autorité légitime et à ne porter que leurs chaînes.

Entre mille autres plis que la philosophie imprime à l'homme, ce sont là les plus frappants, et certes, pourvu qu'on les enferme dans de justes limites, nous sommes si loin de les réprouver que nous voudrions voir tous les esprits façonnés à ce moule. Telles sont précisément les dispositions principales que la foi réclame de ceux qui la professent. Vivre moins au dehors qu'au dedans d'eux-mêmes, s'observer sans cesse pour découvrir et les mouvements et les subtilités des passions, peser avec autant de désintéressement que d'attention leurs diverses idées, les comparer avec les vérités suprêmes dont le symbole catholique nous transmet l'expression ; n'admettre que ce qui peut s'allier avec ces oracles immortels ; réunir à cette prudence de réflexion, je ne sais quelle sainte fierté d'esprit ; dédaigner les préjugés et l'opinion publique ; n'incliner sa tête quand il s'agit de croyance, que sous le joug de la sagesse infinie, c'est ainsi que se résument les mœurs intellectuelles du chrétien, passez-moi le mot. Il emprunte à sa foi le même sérieux que le penseur à la philosophie ; l'un et l'autre se placent également au-dessus de la précipitation qui vous comporte

et de la servilité qui vous dégrade ; une indépendante maturité préside en tous les deux aux opérations de l'esprit ; et nul n'est mieux fait pour devenir dans l'Eglise le plus parfait des justes que celui qui passe dans l'école pour le plus grave des sages.

Allons encore plus loin. Comme la philosophie exerce une noble action sur les intelligences, ainsi peut-elle exercer une précieuse influence sur les caractères, les mœurs, la tranquillité publique. Que tous les génies qui la représentent n'adorent, au lieu de doctrines fatales que des principes salutaires ; que renonçant à retenir ces vérités captives en eux-mêmes, ou à les présenter sous des formes inintelligibles pour le vulgaire, ils les épanchent au contraire sur le peuple, il les traduisent à la foule en termes lumineux et qu'elle puisse comprendre ; qu'ils les lui recommandent par tous les genres de motifs et d'autorités qu'elle goûte et révère ; qu'ils les appuient surtout à ses yeux de la sainteté des exemples, et le monde, maintenant son équilibre et respectant ses devoirs, marchera, sans déviation comme sans secousse, dans une double voie de vertu et de bonheur. Comme ce sont les sages qui font penser les siècles et les nations, ce sont eux qui les font agir ; la société n'a d'autre mouvement que le brancle qu'ils lui donnent ; elle roule au gré de leurs doctrines comme le navire au gré du souffle qui tend sa voile ; et de même que des sophistes le briseront à l'écueil, s'ils la dominent ; de même aussi, de vrais philosophes, s'ils la gouvernent, la feront-ils propérer, jusque même sous l'effort des orages dont ils n'auront pu conjurer l'explosion.

L'expérience l'atteste ; et l'on pressent qu'il doit en être ainsi quand on sait l'empire que la philosophie communique à la raison sur la conduite, et la trempe qu'elle donne au caractère. S'abandonner aveuglément à ses instincts, obéir aux caprices d'une imagination perverse ou frivole, céder aux inspirations de l'égoïsme et de ses vils intérêts, voilà tout autant d'abus qu'elle condamne ; ce qu'elle commande, c'est de subordonner ses désirs à ses droits ; c'est de régler ses mœurs, non point sur ses penchants, mais sur sa conscience ; c'est de consulter éternellement, comme oracle de vie, non point la dépravation de sa nature, mais le sentiment du devoir ; c'est de préférer le triomphe de l'ordre et du bonheur général au charme de quelques satisfactions personnelles ; c'est enfin de ne rien avoir de commun avec

la brute, et de savoir, pendant qu'elle suit stupidement la pente de ses appétits, les assujétir soi-même à l'intelligence, et ne s'accommoder à d'autres lois qu'à celles de la justice et de la vertu.

Que s'il est rude parfois de tenir ce sentier, que si des mécomptes, des perfidies, des faux conseils, des violences ou des malheurs viennent vous solliciter d'en sortir, la philosophie vous soutient, au milieu de ces amertumes et de ces tempêtes. Elle donne au cœur assez de désintéressement pour s'attacher uniquement à la vérité comme à la vertu prises en elles-mêmes, et sans espoir de consolations ; assez de générosité pour pardonner les torts ; assez de force pour se mesurer avec l'infortune, et, debout sur sa conscience et l'énergie de ses résolutions, demeurer impassible, comme l'a dit le poète, sous les ruines mêmes du monde.

Un professeur en théologie de l'Université catholique de Lille, le Dr Jules Didiot écrivait, en résumant sur un point admirable doctrine de l'Encyclique de Léon XIII sur la Philosophie :

“ C'est un fait incontestable, que les maux dont souffre maintenant la société sont les fruits naturels d'une fausse philosophie enseignée dans une multitude d'écoles, et nécessairement passée de la théorie dans la pratique, des livres du maître dans les actes du disciple. Il est donc évident qu'une bonne et vraie philosophie produirait d'excellents résultats. Non sans doute qu'elle suffise à tout et qu'elle rende inutile l'intervention surnaturelle et toute-puissante de Dieu ; mais elle est le secours le plus considérable que la Providence ait ménagé à son Eglise dans l'ordre de la nature : *Quibus in adiumentis rectum philosophicum usum constat esse præcissum* ” ; en sorte que pour ramener les peuples à la foi et au salut, il faut demander à la science profane elle-même son précieux concours, à l'exemple des plus fameux d'entre les Saints Pères.....”

Léon XIII dit aux évêques, en parlant de la doctrine de Saint Thomas : “*Eadem Academia a vobis instituta aut institutenda illustrent ac tueantur, et ad grassantium errorum refutationem adhibeant.*” Cet ordre, on le voit facilement, concerne en premier lieu les Universités catholiques de France et peut-être la nôtre spécialement : car, pourvue de ses cinq facultés, et, dans celle de théologie, de toutes les chaires nécessaires à l'enseignement supérieur de la science sacrée, elle sent plus vivement le besoin d'une doc-

trine théologique et philosophique assez forte et assez large tout ensemble pour contenir et coordonner une si grande multitude d'enseignements, qui diffèrent essentiellement par leur objet comme par leur but, et qui cependant doivent former un tout, sinon homogène, du moins vraiment harmonieux.

III

Au nombre des choses incroyables qui se répètent dans le public, est le fait qu'à l'Université Laval il ne s'est pas donné depuis 20 ans un cours régulier et complet de *droit naturel*. Un professeur de droit naturel, il est bien vrai, figure sur les annuaires de l'Université ; mais enfin, nous en avons la preuve, cet enseignement si essentiel n'entre point régulièrement dans le programme universitaire. Des esprits sérieux voient en cela l'explication, la principale cause peut-être de ces lamentables écarts sur le terrain des principes les plus fondamentaux, écarts qui étonnent tant dans la conduite des hommes formés par Laval et scandalisent à bon droit notre catholique population (*)

M** B**, l'auteur des *Instituts du droit naturel*, remarque fort judicieusement :

“On y explique sans doute avec talent”—dans les cours publics de droit en France—“les textes de nos codes et ceux des lois romaines ; on y enseigne le droit *légal*, mais il n'y est guère question du droit de la nature, qui doit cependant lui servir de basé, dans la science comme dans les institutions des peuples. Nul cours spécial n'est destiné à son enseignement dans la plupart des facultés, et peut-être faut-il plutôt s'en féliciter que s'en plaindre, vu l'esprit qui règne depuis longtemps dans les régions universitaires.

“Quoiqu'il en soit, la jeunesse des écoles demeure privée d'un enseignement nécessaire, dont l'absence laisse sans bases tout l'édifice de ses connaissances juridiques. Elle

(*) Nous avons entendu plus d'une fois des citoyens éclairés, des catholiques fervents, faire l'aveu qu'ils aimeraient mieux envoyer un enfant suivre un cours de droit dans une institution protestante, qu'à l'Université Laval, ajoutant qu'avec des hérétiques reconnus on se tient naturellement sur ses gardes, tandis qu'à Laval les tendances fausses des professeurs, les idées libérales, l'influence de l'exemple, “l'absence d'un enseignement solide” ET VRAIMENT CATHOLIQUE SUR LES BASES DE TOUT DROIT, entraînent les jeunes gens comme nécessairement hors de la voie.

s'habitue ainsi à négliger les questions de principes et de conscience pour ne considérer que l'ordre légal, et bientôt elle en vient à ne plus connaître d'autre zègle du juste et de l'honnêteté que les lois écrites par les hommes. La morale se trouve presque circonscrite dans le code pénal : tendance funeste dont nous ne voyons que trop les déplorables conséquences dans l'affaiblissement, devenu si commun, du sens moral."

NOTE H.

OPINION DE ROLLIN SUR L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE.

" Quand on n'aurait en vue que l'éloquence, cette étude serait absolument nécessaire, comme Cicéron le déclare en plus d'un endroit : et il ne craint point d'avouer, que s'il a fait quelques progrès dans l'art de parler, il en est moins redevable aux préceptes des Rhéteurs qu'aux leçons des Philosophes - *Fateor me oratorem. si modo sim, non ex Rhetorum officinis, sed ex Academia spatius exstitisse.* Mais l'utilité de la Philosophie ne se borne point à ce qui regarde l'éloquence ; elle s'étend à toutes les conditions et à tous les temps de la vie.

" En effet cette étude, quand elle est bien conduite et faite avec soin, peut beaucoup contribuer à régler les mœurs à perfectionner la raison et le jugement, à orner l'esprit d'une infinité de connaissances également utiles et curieuses ; et, ce que j'estime infiniment plus, à inspirer aux jeunes gens un grand respect pour la religion, et à les prémunir par des principes solides contre les faux et dangereux raisonnements de l'incrédulité, qui ne fait tous les jours parmi nous que de trop grands progrès."

L'auteur développe ensuite chacune de ces pensées ; mais l'espace ne nous permet de citer que quelques extraits. Parlant du perfectionnement de la raison chez les jeunes gens qui se livrent à l'étude de la philosophie. Voici comment il s'exprime : "Par cet exercice journalier," dit-il, " et cette application continuelle des règles, leur esprit s'ouvre et se forme peu à peu, se développe de plus en plus chaque jour, s'accoutume à sentir le faux, acquiert une facilité de s'exprimer et devient capable d'entrer dans les questions les plus difficiles et les plus abstraites. J'étais étonné, quand j'assistais aux exercices de philosophie, de voir dans les écoliers un changement sensible de trois mois en trois mois,

tant leur raison se perfectionnait ; et à la fin du cours ils n'étaient plus reconnaissables. Voilà ce qui arrive communément dans les classes de philosophie, quand les écoliers ne manquent ni l'esprit, ni d'application ; et on ne peut exprimer quels fruits ils retirent de cette étude."

Il ajoute encore au sujet des exercices auxquels on soumet les élèves de philosophie : "Voilà certainement ce qui est bien capable de donner aux jeunes gens un esprit d'ordre, d'exactitude, de précision, de pénétration, qualités si nécessaires pour tous les emplois de la vie ; ce qui les met en état de soutenir un travail ou un examen d'affaires long et pénible, sans se laisser rebuter par l'obscurité des questions, ni par la multiplicité des pièces qu'il faut discuter ; et ce qui leur apprend à saisir dans les affaires les plus embrouillées le point décisif, à ne le perdre jamais de vue, à y rappeler tout le reste, et à en mettre les preuves dans un jour et dans un ordre, qui en fassent sentir toute la force.

" Sans parler d'une infinité de connaissances rares et curieuses que donne la Philosophie, croit-on que deux années employées à acquérir les talents dont je viens de parler (et j'ai vu plusieurs écoliers en tirer a fruit) soient un temps perdu, et qu'on doive le regretter ? des parents sensés et raisonnables peuvent-ils jamais se repentir d'avoir fait instruire leurs enfants de la sorte ? et si par une précipitation aveugle inconsidérée, qui ne devient que trop commune, ils retranchent ou abrègent le temps destiné à la Philosophie, n'ont-ils pas lieu de se reprocher de leur avoir retranché la partie des études (j'ose l'assurer, et mon goût déclaré pour les Belles-Lettres ne peut pas ici me rendre suspect) la partie des études la plus importante, la plus nécessaire, la plus décisive pour les jeunes gens, et celle dont la perte se peut le moins couvrir, et est la plus irréparable. Je conclus de tout ceci, que les parents qui aiment véritablement leurs enfants, doivent leur faire faire le cours entier de la philosophie." (Traité des études. toms IV, livre V)

Que dirait donc Rollin, s'il vivait à notre époque et dans notre pays ? Avec quelle force il s'éleverait contre ceux qui marchent à la suite des franc-maçons d'Europe, battent présentement en brèche, dans les journaux, les études classiques, base nécessaire du cours de philosophie ? Quelle ne serait pas surtout son indignation, en voyant une université catholique mettre elle-même la main à cette œuvre de destruction ?



